

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*VERS UNE
MONDIALISATION
PLUS JUSTE*

2005
Avis présenté par
M. Alain Deleu

Année 2005. - N°2

NOR : C.E.S. X0500102V

Lundi 28 février 2005

MANDATURE 2004-2009

Séance des 22 et 23 février 2005

VERS UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE

**Avis du Conseil économique et social
présenté par M. Alain Deleu, rapporteur
au nom de la section des relations extérieures**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par lettre du Premier ministre
en date du 15 juin 2004)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 23 février 2005	I - 1
Première partie - Texte adopté le 23 février 2005.....	3
INTRODUCTION.....	7
I - CONDUIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE QUI ASSOCIENT PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	9
A - UN OBJECTIF POUR LA FRANCE	9
1. Donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans notre pays	9
2. Continuer l'action de la France pour le renforcement de la coopération internationale.....	12
B - L' EUROPE EN PREMIÈRE LIGNE.....	15
1. Poursuivre des politiques internes ambitieuses dans le cadre de l'Europe élargie.....	16
2. Renforcer la dimension sociale des politiques extérieures de l'Union européenne.....	20
II - RÉFORMER LE SYSTÈME MULTILATÉRAL POUR DONNER PLUS DE COHÉRENCE, DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ À LA GOUVERNANCE MONDIALE.....	24
A - ASSURER UNE COHÉRENCE DES POSITIONS DES ÉTATS....	25
1. Au niveau français, la création d'une instance de coordination interministérielle	26
2. Au niveau européen, la préparation d'une position commune avant les grandes réunions internationales	26
B - REPENSER L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR EN ACCROÎTRE LA COHÉRENCE	27
1. Favoriser une approche intégrée du développement.....	28
2. Renforcer l'autorité des organisations internationales.....	29
3. Aller vers la création d'un Conseil de sécurité économique et social	31
4. Dans l'immédiat, ouvrir le G8 à de nouveaux partenaires et faire des questions de développement un point permanent de son ordre du jour.....	32
5. Mettre en place une organisation mondiale de l'environnement	33

C - GARANTIR LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS ET ASSOCIER PLUS ÉTROITEMENT LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PRISES DE DÉCISION	33
1. Organiser le dialogue et la transparence	34
2. Des avancées positives qui appellent d'autres progrès	35
III - FAIRE D'UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE L'AFFAIRE DE TOUS.....	37
A - AGIR LOCALEMENT, PENSER GLOBALEMENT	37
1. Encourager la responsabilité sociale des entreprises en France et à l'étranger	37
2. Promouvoir les initiatives économiques éthiques.....	42
3. Développer les coopérations décentralisées entre territoires français et étrangers	43
B - ALIMENTER LE DÉBAT SUR LA MONDIALISATION ET DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES	44
1. Mobiliser les atouts du Conseil économique et social pour promouvoir un large débat public, constructif, autour de la dimension sociale de la mondialisation.....	44
2. Sensibiliser la jeune génération aux problèmes de la mondialisation.....	46
3. Inciter les médias à diffuser les éléments d'un débat éclairé et dépassionné sur la dimension sociale de la mondialisation	46
CONCLUSION.....	47
Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	53
ANNEXE A L'AVIS.....	83
SCRUTIN.....	83
DOCUMENT ANNEXE	85
TABLE DES SIGLES	97

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 23 février 2005**

Première partie
Texte adopté le 23 février 2005

Par lettre du 15 juin 2004, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'un avis sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation créée par le Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) en novembre 2001 « *pour répondre aux besoins de tous ceux qui doivent faire face aux changements sans précédent que la mondialisation a introduits dans leur vie et dans celle de leurs familles ainsi que dans la société* »¹.

La Commission mondiale était chargée de soumettre au BIT « *un rapport faisant autorité sur la question de la dimension sociale de la mondialisation, y compris les liens entre l'économie mondiale et le monde du travail* ». Elle était présidée par Mme Tarja Halonen, présidente de la Finlande et M. Benjamin Mkapa, président de la République unie de Tanzanie.

La préparation du projet d'avis sur ce rapport intitulé « *Une mondialisation Juste, Créer des opportunités pour tous* » a été confiée à la section des relations extérieures qui a désigné M. Alain Deleu comme rapporteur.

Pour son information, la section a entendu :

- M. Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international, gouverneur honoraire de la Banque de France ;
- M. Pierre Duquesne, administrateur pour la France auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ;
- M. Jean-Daniel Leroy, directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail en France ;
- M. François Périgot, président du MEDEF international et de l'Organisation internationale des employeurs, membre de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ;
- M. Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination Sud ;
- M. Philippe Seguin, ancien ministre, président du conseil d'administration du Bureau international du travail.

Le rapporteur a également bénéficié des informations que lui ont fournies les personnalités rencontrées dans le cadre de sa réflexion :

- M. Yvan Aulin, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Ecologie et du Développement durable ;
- M. Marc Blondel, représentant des syndicats de salariés français à l'OIT ;
- M. Bernard Boisson, représentant des employeurs français à l'OIT ;
- M. Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 186 voix et 11 absentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

- M. Jean-Paul Evrard, délégué de Caritas international auprès des Institutions internationales en France ;
- Mme Agnès Leclerc, conseillère au cabinet du ministre délégué aux Relations du travail.

Le rapporteur a effectué un déplacement à Bruxelles où il a auditionné :

- M. Thomas Etty, membre du Comité économique et social européen (groupe des salariés), rapporteur du CESE sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ;
- M. Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres ;
- M. Jean-Paul Tricart, chef d'unité à la Commission européenne ;
- M. Jorys Van de Voorde, représentant M. Willy Thys, secrétaire général de la confédération mondiale du travail.

Le rapporteur remercie toutes ces personnalités pour l'aide précieuse qu'elles lui ont apportée.

INTRODUCTION

Entre peurs et espoirs, mobilisation et sentiment d'impuissance, les acteurs économiques et sociaux mesurent le **contraste** saisissant que la mondialisation présente, avec l'immense potentiel qu'elle apporte pour le développement des peuples, et les inégalités ou déséquilibres inacceptables sur le plan éthique et intenables sur le plan politique qu'elle laisse perdurer, voire qu'elle contribue à accentuer entre les pays et à l'intérieur de ces derniers.

Dans son rapport à l'Organisation internationale du travail (OIT), la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation affirme : « *Des richesses sont créées mais elles ne sont daucun profit pour trop de pays et trop de personnes. Faute d'avoir suffisamment voix au chapitre, ils ne peuvent guère influer sur le processus. Pour la vaste majorité des femmes et des hommes, la mondialisation n'a pu répondre à deux aspirations, simples et légitimes, à un travail décent et à un avenir meilleur pour leurs enfants.* »

Elle formule des propositions « *pour améliorer la « gouvernance » à tous les niveaux : local, national, régional et mondial* » et invite pour cela « *les gouvernements et acteurs non étatiques à engager de larges dialogues pour examiner et élaborer des mesures de suivi* » à ces différents niveaux.

La nouvelle mondialisation, avec la démultiplication des échanges, l'émergence des géants d'Asie et la prégnance des questions environnementales, éveille la conscience d'appartenir à une communauté mondiale interdépendante, et pose en des termes nouveaux la question sociale qui est devenue mondiale : les sociétés civiles, les Etats et les Institutions internationales doivent s'y adapter.

Fortes de leur diversité, les éminentes personnalités composant la Commission mondiale nous proposent un horizon mobilisateur : « *faire de la mondialisation un processus juste qui profite à tous* », dans un remarquable plaidoyer pour le **dialogue** en tant qu'instrument du changement.

Tout comme les membres de la Commission mondiale, les membres du Conseil économique et social français, attentifs au poids de l'histoire et soucieux des populations encore hors de portée du développement, peuvent avoir des perceptions et des analyses différentes des transformations en cours. Ils ne s'en retrouvent pas moins sur **l'urgente nécessité d'agir** pour une mondialisation plus juste, et sur la conviction que cela est possible. Ils souscrivent pleinement à l'esprit dans lequel le rapport a été élaboré et expriment leur accord, pour l'essentiel, avec la plate-forme d'initiatives proposée.

La base en est simple : la libéralisation des échanges n'est pas une fin en soi, elle est un moyen de tendre vers la prospérité de tous. La mondialisation doit donc être régulée, sinon pilotée. **Le développement de la personne humaine** doit être au cœur de la mondialisation, comme acteur et comme but. Il s'agit de prendre le contre-pied d'un Taylor affirmant en 1911 : « *Dans le passé, l'homme*

a été prioritaire. À l'avenir, le système devra l'être ». En apportant sa part d'un monde plus juste, chacun pourra trouver son propre épanouissement et des raisons de vivre.

Ainsi, le rapport traite-t-il de la mondialisation en tant que contexte du développement humain, mettant particulièrement l'accent sur la possibilité d'accès à un travail décent pour tous et à la diffusion des biens publics permettant d'assurer un avenir meilleur à nos enfants et aux générations futures, à commencer par la protection de la santé et l'éducation. Il fait en cela le choix du cercle vertueux que peuvent constituer l'économique, le social et l'environnemental, sous l'autorité du politique, montrant que ce choix repose sur une dimension éthique et des « *valeurs universellement partagées* ».

Le Conseil économique et social inscrit ses propositions dans la vaste réflexion engagée au plan européen et mondial avec notamment la perspective du Sommet européen de printemps et du bilan des Objectifs du Millénaire.

Un simple avis ne saurait développer une analyse du phénomène hypercomplexe de la mondialisation, qui ne se résume pas à une relation « Nord-Sud », ni même commenter chacune des nombreuses propositions du rapport de la Commission mondiale. Il veut encourager la mobilisation de chacun dans les perspectives ouvertes par une vision globale. Il ne saurait trop insister sur la vulnérabilité économique, sociale et environnementale de notre monde et sur la nécessité de le rendre plus fraternel, comme nous le rappellent la catastrophe du 26 décembre dernier dans l'océan Indien et les conflits qui perdurent à travers le monde.

Cet avis se limite à retenir les **pistes** que le Conseil juge prioritaires et opérationnelles pour l'action de la France à tous les niveaux, sur son territoire y compris dans sa dimension ultramarine, en Europe et dans le monde où ses positions sont écoutées et respectées

Mais le choix de ces pistes traduit une conviction forte, en harmonie avec le rapport mondial et confortée par les auditions auxquelles a procédé la section : **la mondialisation est un fait, elle peut et doit être un bienfait pour l'humanité**. Il lui faut pour cela reposer sur une organisation économique et politique de liberté et de responsabilité, **portée par le respect de valeurs** comme celles de la démocratie, de la transparence et de l'honnêteté, et dans un engagement de solidarité, pour une économie performante et socialement juste. Cette responsabilité dans l'exercice de la liberté concerne tous les acteurs de la société. Il appartient en premier lieu aux Etats et aux institutions internationales de fixer les règles et de conduire les politiques qui organisent et garantissent cette économie du développement humain durable.

Pour contribuer à une telle dynamique, nos propositions sont porteuses d'une méthode fondée sur l'analyse et l'information, la subsidiarité, le dialogue, le réalisme et l'engagement. Elles visent à alimenter le **débat** vigoureux que M. le Premier ministre souhaite dans sa lettre de saisine, dans la pluralité des analyses et des expériences.

I - CONDUIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE QUI ASSOCIENT PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Avant même de proposer des réformes à entreprendre, il importe d'agir au présent en faisant le meilleur usage des moyens existants.

Le rapport de la Commission mondiale s'écarte d'une conception mécaniste de l'économie qui voudrait que les processus du libre marché constituent un absolu intangible, inéluctablement destiné à disposer des peuples. Au contraire, il juge possible d'agir sur le fonctionnement de l'économie sans en trahir les fondamentaux. **Rechercher la synergie entre l'économique, le social et l'environnemental**, c'est reconnaître qu'il ne s'agit pas de domaines contradictoires mais bien des divers aspects, se renforçant mutuellement, d'un même développement humain durable. Si le progrès social peut être le fruit d'une croissance économique soutenue et distribuée, il permet simultanément un environnement économique meilleur et une croissance bénéfique, à la condition que la vie, les ressources et les espaces naturels soient valorisés et non gaspillés.

La Commission mondiale adopte une démarche **subsidiaire** : l'humanisation de la mondialisation se joue en premier lieu au niveau local et régional. La question de la bonne gouvernance se pose d'abord dans chaque pays, faute de quoi bien des efforts de solidarité seront vains. La Commission nous appelle à **valoriser notre propre potentiel**, montrant que le développement des pays les plus avancés fournit les moyens d'une croissance mondiale solidaire et juste. Dans cet esprit, à propos des pays industrialisés elle affirme « *pour réussir leur développement économique les pays doivent se donner les moyens de pénétrer [les industries qui exigent un haut degré de connaissance] et d'y être compétitifs* » (§ 146). « *Le savoir et l'information sont les clés de l'intégration sociale et de la productivité* » (§ 482) et l'Etat doit « *maintenir dans des limites acceptables l'inégalité des revenus et des richesses et renforcer la cohésion sociale* » (§ 242). Sont rappelés ainsi les objectifs de la stratégie de Lisbonne en Europe, qui fait actuellement l'objet d'une révision à mi-parcours. Réussir « *Lisbonne* », c'est déjà participer à une mondialisation plus juste.

A - UN OBJECTIF POUR LA FRANCE

1. Donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans notre pays

a) Les objectifs de Lisbonne

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a défini un objectif stratégique à dix ans : « *Faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

On peut faire deux lectures de cette stratégie, suivant que l'on se focalise sur la recherche d'une compétitivité maximale ou sur la promotion de l'intelligence. Dans la continuité de ses précédents avis, le Conseil économique et social retient qu'**une économie de la connaissance repose en premier lieu sur la valorisation des personnes**, détentrices des savoirs et des savoir-faire. Les objectifs d'éducation et de formation, d'emploi et de cohésion sociale fondent donc cette stratégie.

- b) Mettre l'accent sur la nécessité d'une action plus volontariste en matière d'éducation, de formation et de recherche et de rénovation de la politique de l'emploi*
- **Construire une école d'avenir, renforcer les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche**

L'économie de la connaissance exige un engagement fort, et des résultats, en termes d'éducation, de formation et de recherche.

Dans son avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », rapporté par Claude Azéma en juin 2004, suite au débat sur l'école, le Conseil économique et social formulait un ensemble de propositions pour que chaque jeune soit mis en mesure de réaliser 100 % de ses capacités, notamment par une meilleure complémentarité entre la formation initiale générale, la formation professionnelle sous statut scolaire, sous statut d'apprentissage ou de formation continue. Le Conseil soulignait la nécessité d'une co-éducation par les parents et l'équipe éducative, au sein d'un bassin éducatif local, qui devrait **impliquer toute la société civile**. Il recommandait également d'instaurer un droit à une formation différée financée par l'Etat pour tous les jeunes sortis du système éducatif sans une qualification reconnue, un vigoureux renforcement de l'apprentissage des langues étrangères et corollairement l'éducation à la mobilité. Le « *projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école* » répond incomplètement à ces objectifs.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur français, la réforme des diplômes universitaires doit leur donner une lisibilité internationale accrue et il faut, parallèlement, en améliorer l'attractivité.

La France doit investir davantage dans son université. En effet, la dépense totale par étudiant y est le tiers de celle des Etats-Unis (8 000 dollars en PPA contre 23 000, d'après l'OCDE), avec un écart considérable de moyens entre deux mondes qu'il faut rapprocher, celui des filières sélectives et celui des filières non sélectives à l'entrée, qui font figure de parents pauvres.

Les conclusions des Etats Généraux de la Recherche doivent servir de base à une réorganisation ouvrant des perspectives aux chercheurs. Le Conseil économique et social a participé au débat à travers l'avis « *Economie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* » présenté par François Ailleret en décembre 2003. Le récent rapport « *Le sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France* » du groupe présidé par Michel Camdessus

avance également des propositions à prendre en compte, tandis que le Comité d'initiative et de proposition (CIP) demande que la recherche publique ne se limite pas pour l'essentiel aux domaines phares de l'aéronautique et du nucléaire.

Une augmentation du budget de la recherche publique d'un milliard d'euros par an sur cinq ans, répartie entre dotation de base et projets précis est fortement souhaitable, allant de pair avec la mobilisation de la recherche privée.

Par ailleurs, dans son avis « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* » de janvier 2004, présenté par Hubert Bouchet, le Conseil économique et social formule des propositions pour valoriser la richesse humaine, mieux prendre en compte l'immatériel dans l'activité productive, renforcer et créer des structures d'appui à l'innovation et l'anticipation.

- **S'inscrire dans l'objectif du « travail décent » défini par l'OIT**

Dans sa **déclaration de juin 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail**, l'OIT a défini des bases minimales et universelles du droit du travail :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Le rapport de la Commission mondiale observe que c'est à travers le travail et l'emploi que les gens sont le plus directement affectés par la mondialisation. Il fait de multiples références au travail décent, un objectif fort et permanent de l'OIT pour chaque pays et pour la communauté internationale, avec une définition qualitative de l'emploi. « *L'emploi doit être librement choisi et fournir un revenu suffisant pour satisfaire les besoins économiques et familiaux essentiels* », dans des conditions de travail acceptables et avec la protection sociale qui y est attachée. La finalité en est clairement définie : permettre au travailleur et à sa famille de se construire un avenir. Même les pays développés sont concernés par cet objectif, en premier lieu à l'égard des personnes privées d'emploi, mais aussi à propos des travailleurs pauvres et de la précarité. Cet objectif aurait également le mérite de rapprocher les conditions de travail des salariés des pays en voie de développement de celles des collectivités d'Outre-mer, permettant ainsi à nos productions d'être en situation de compétition équitable.

Notre pays a les travailleurs parmi les plus performants (leur productivité par heure travaillée est supérieure de 5 % à celle des salariés américains), mais nos performances en terme d'emploi sont plus mauvaises, à croissance économique comparable, que celles d'autres pays européens.

Le gouvernement a réagi avec la loi de cohésion sociale. Le Conseil économique et social s'est prononcé sur le projet de loi en insistant fortement sur la nécessité de **promouvoir un travail de qualité permettant de subvenir aux besoins des travailleurs et de leur famille.**

Œuvrer, en France, pour le travail décent, c'est mener une politique d'**accroissement du taux d'emploi**, incluant la qualité et la valeur ajoutée de l'emploi, notamment pour les **travailleurs précaires, les jeunes, les seniors et les personnes fragiles**, en mettant un terme aux sorties sans qualification de la formation initiale. Les formules de «deuxième chance» doivent être développées. La **démultiplication de la formation continue** et la gestion des personnels doivent éviter l'obsolescence des qualifications et la mise à l'écart des salariés âgés.

Le rapport évoque l'importance d'un dialogue social fort permettant de «tirer vers le haut» la collaboration salariés-entreprises, soulignant toute son «*importance dans une économie du savoir dont le succès dépend des compétences et de la motivation d'une main-d'œuvre diversifiée...*»

Mais la question du travail décent nous interroge également à propos des **discriminations** face à l'emploi. Le Conseil a insisté ces dernières années à plusieurs reprises sur la nécessaire égalité entre les hommes et les femmes, et dans son avis sur «*Les défis de l'immigration future*» rapporté par Michel Gevrey en octobre 2003, il met l'accent sur la situation des travailleurs issus de l'immigration, trop souvent sujets à des discriminations inadmissibles au mépris de l'intégration républicaine. Il importe de **garantir une réelle égalité devant le travail**, ce qui repose inéluctablement sur des comportements justes et donc sur la responsabilité personnelle et collective des acteurs sociaux. Dans ce but, la France va entreprendre un programme d'évaluation des discriminations, en application des orientations du BIT.

Les politiques de logement et de santé constituent également des volets essentiels d'une politique de cohésion sociale efficace.

2. Continuer l'action de la France pour le renforcement de la coopération internationale

a) L'action de la France pour le développement

Alors que notre histoire et nos valeurs nous portent vers l'universel, les conséquences négatives de la mondialisation suscitent dans notre pays des réflexes de peur. Et pourtant, au niveau international, notre contribution est attendue.

Le rapport de la Commission mondiale souligne qu'il est essentiel de mettre en œuvre des politiques macro-économiques coordonnées visant à une croissance mondiale durable, soutenue par un haut niveau de demande.

L'aide au développement est un outil indispensable pour atteindre les Objectifs du Millénaire en termes de réduction de la pauvreté. Ceux-ci incluent notamment l'engagement de la part des pays développés de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement, comme le font déjà les pays scandinaves. La France en est à 0,4 % (y compris les annulations de dette) et a pour objectif 0,5 % en 2007 et 0,7 % en 2012.

Le Conseil économique et social tient à rappeler que le respect de l'égale dignité et des droits fondamentaux de toute personne exige de la communauté internationale qu'elle s'emploie à éradiquer la grande pauvreté.

La Commission mondiale donne la plus haute priorité à l'accès à un travail décent et à l'amélioration des performances économiques, notamment par **l'intégration de l'économie informelle**. La coopération interministérielle que chapeaute le CICID réfléchit actuellement à une meilleure organisation de l'action de coopération et de développement de la France. Quelques grands axes méritent d'être soulignés ici.

Premièrement, rappelons la nécessité d'offrir aux jeunes un travail décent dans leur pays, les incitant à contribuer au développement de celui-ci.

Deuxièmement, le développement a une dimension qualitative, notamment en termes de protection sociale et d'éducation, comme le montrent les rapports successifs du PNUD (cf. le rapport sur le développement humain de 1999 : « *Une mondialisation à visage humain* », chapitre 4).

Il convient également d'être attentif aux décisions qui devront être prises à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information dont la réunion est prévue à Tunis en novembre 2005, afin que se réduise la « fracture numérique » entre pays du nord et pays du sud.

L'avis du Conseil économique et social « *La contribution de la France au progrès des pays en développement* » du 28 février 2001 (François Coursin, rapporteur) rappelait sans équivoque un certain nombre d'éléments clés à garder en mémoire concernant le développement, et notamment :

- la responsabilité première d'un pays quant à son propre développement. Dans ce cadre, l'élaboration d'une stratégie propre au pays et d'une gouvernance libre, responsable et transparente est essentielle ;
- la nécessaire **complémentarité entre aides aux Etats et aides aux populations**, qui rejoint l'appel fait dans le rapport de la Commission mondiale à une plus grande participation de la société civile ;
- la **valorisation du rôle de l'Etat**. Une gouvernance démocratique exige que l'Etat ne soit pas vassalisé par des politiques d'ajustement structurel ou contourné par des financements uniquement dirigés vers des organisations ne pouvant être tenues comptables devant les peuples ;

- la nécessité d'une coordination de tous les acteurs du développement autour de **projets pluriannuels**, l'action sérieuse nécessitant du temps.

Dans ce contexte, la France a un rôle moteur à jouer pour clarifier le fonctionnement et la place des initiatives privées, assurant la crédibilité de la générosité des actions humanitaires.

En matière d'annulation de **la dette**, la volonté politique reste un élément clé que ce soit lors de crises financières ou à l'occasion de catastrophes naturelles. En effet, si le FMI a su s'écartier de ses normes pour intervenir massivement au Mexique, en Russie, en Argentine ou en Turquie, et si la communauté internationale a démontré qu'elle pouvait se mobiliser fortement lors du tsunami du 26 décembre 2004, il n'en est pas de même en général en matière de dette.

b) Rechercher de nouveaux financements

La Commission mondiale souligne qu'au-delà de la réalisation de l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette, il est nécessaire de **rechercher d'autres sources de financement**.

Les besoins ont été évalués à cent milliards de dollars par an au moment de la Conférence de Monterrey (mars 2002), soit un doublement des montants actuels, faute de quoi les Objectifs du Millénaire ne seront pas atteints en 2015, l'extrême pauvreté ne pourra être divisée par deux qu'en 2147 et il faudrait attendre 2165 pour réduire des deux tiers la mortalité infantile !

Parmi les sources de financement, la Commission mondiale cite notamment l'émission régulière des Droits de tirage spéciaux (DTS), la mise en place d'un Fonds fiduciaire international pour le développement, ou la levée d'impôts au niveau international.

Sur cette question, la France a pris des initiatives en obtenant tout d'abord du G7 l'adoption d'un rapport commun sur le financement du développement, et en réussissant à faire inscrire ce dossier durablement sur l'agenda international.

Plus récemment, le rapport du groupe de travail présidé par Jean-Pierre Landau a proposé un menu d'options qui répondent toutes à un triple critère : être économiquement rationnelles, techniquement viables et socialement justes.

Recours à l'emprunt international, mise en place coordonnée au niveau mondial de taxes destinées à être perçues par les Etats (taxe à vocation environnementale, taxe sur les transactions financières, taxe additionnelle à l'impôt sur les sociétés, taxe sur les ventes d'armements) ou encore mécanismes de contributions volontaires (sur les achats réalisés par cartes de crédit) sont les différentes solutions préconisées. Le groupe de travail ne met en avant aucune d'entre elles.

À ce jour, le consensus sur cette question n'existe pas. La communauté internationale dispose de quelques mois d'ici à l'assemblée générale des Nations unies qui dressera un premier bilan sur l'état d'avancement des Objectifs du Millénaire.

Le Conseil économique et social considère que **la France doit continuer à jouer un rôle moteur dans ce dossier pour rallier la communauté internationale à ces objectifs.**

B - L' EUROPE EN PREMIÈRE LIGNE

La Commission mondiale a mis en avant le rôle de **l'intégration régionale** qui **constitue une étape réaliste dans l'évolution de la gouvernance**, parallèlement à la globalisation de l'économie : « *le fait de traiter les objectifs sociaux dans le contexte de l'intégration et des institutions régionales fournit un point de départ propice à l'intégration de ces objectifs dans l'économie mondiale* » (§ 319).

Elle considère que la construction européenne « *est une réponse aux problèmes de mondialisation et que bien qu'il s'agisse d'un processus unique dans l'histoire, il contient des éléments susceptibles d'inspirer une meilleure gestion, plus intégrative de l'économie mondiale* ».

Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'Union européenne à 25, au sein même de laquelle des écarts importants de niveaux de développement existent et doivent être comblés, notamment par la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dont la méthode ouverte de coordination, conciliant les objectifs communs et l'autonomie de l'action, fait la richesse.

Cette action a jusqu'à présent pâti de divers handicaps, et notamment de la volonté politique insuffisante des Etats, indispensable dans une méthode non contraignante. Loin de s'atténuer, les défis se multiplient, outre l'élargissement de l'Union : concurrence accrue des Etats-Unis et de l'Asie, vieillissement de la population.

L'Union européenne peut et doit jouer un rôle déterminant dans la promotion d'une mondialisation juste. Elle doit d'abord pour cela **préserver et consolider son projet d'une Europe solidaire et compétitive**, en mesure de répondre aux préoccupations des citoyens et de peser sur la scène internationale. Il lui faut pour cela insuffler une nouvelle dynamique à la stratégie de Lisbonne, à la fois au plan interne et dans le cadre de sa politique extérieure. La proposition du Comité économique et social européen de mettre au point une charte du développement social durable va dans ce sens.

Le Conseil économique et social trouve particulièrement regrettable que la Commission européenne ne fasse pas mention dans sa Communication du 2 février 2005 sur la révision de la stratégie de Lisbonne, de l'objectif d'éradication de la pauvreté. L'abandon de cet objectif serait un recul

inacceptable alors que 68 millions d'Européens subissent toujours la pauvreté et l'exclusion.

1. Poursuivre des politiques internes ambitieuses dans le cadre de l'Europe élargie

- a) Rebâtir une nouvelle dynamique sur les fondements de Lisbonne dans l'optique du Sommet de mars 2005

Pour surmonter les handicaps dont souffre la stratégie de Lisbonne, il conviendrait en premier lieu de **clarifier le rôle des différents acteurs**. Ceci est particulièrement avéré en matière sociale, domaine qui reste très largement de compétence nationale. Il s'ensuit un décalage entre les objectifs affichés et les moyens dont disposent effectivement les institutions communautaires, notamment dans des domaines essentiels tels que l'enseignement supérieur ou la recherche.

Une relance implique de :

- **Développer l'espace européen de recherche**

L'Europe ne consacre à sa recherche que 2 % de son PIB, contre 2,7 % aux Etats-Unis et 3 % au Japon. Elle ne parvient pas à attirer et garder les meilleurs chercheurs et nombre des siens continuent à opter pour les Etats-Unis.

L'objectif de 3 % du PIB, défini à Barcelone, prévoyait que les deux tiers devaient provenir du secteur privé ; cette part n'atteint que 56 %. La taille des marchés, le morcellement de la propriété intellectuelle, l'insuffisante incitation des soutiens publics, constituent autant de freins pour les entreprises européennes. Aussi semble-t-il urgent de créer un **brevet européen** et d'augmenter l'appui à la Recherche-Développement privée.

Dans le même esprit, une **harmonisation du droit fiscal, social et financier pour les entreprises innovantes**, telle qu'elle est suggérée par le rapport de l'Institut Montaigne « *Rendre l'Europe compétitive* », contribuerait à développer l'espace européen de recherche.

En outre, ainsi que le soulignait l'avis du Conseil économique et social sur « *L'économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* » (décembre 2003), la lourdeur du fonctionnement du PCRD, l'insuffisance des budgets unitaires constituent des handicaps à une action efficace au niveau européen, qui justifierait la création d'une Agence scientifique européenne, et un assouplissement des mécanismes de soutien à l'innovation pour les Etats membres.

L'Union doit également porter à 1 %, au lieu de 0,4 % actuellement, la part de la recherche dans le budget communautaire et concentrer les fonds structurels sur ce secteur.

- **Promouvoir des universités de dimension européenne**

Si la réforme LMD est nécessaire pour assurer la compatibilité des systèmes nationaux, elle reste indissociable d'un renforcement des structures d'enseignement supérieur à l'échelle européenne.

Dans cette perspective, le Conseil économique et social estime indispensable la constitution de **pôles d'excellence** par discipline regroupant plusieurs établissements et assurant la cohésion entre enseignement et recherche. Cet objectif implique pour la France que les universités et les Ecoles soient en mesure de s'organiser entre elles dans cette perspective et de mettre en commun les moyens nécessaires, de manière à favoriser ces regroupements.

- **Soutenir le pacte européen pour la jeunesse**

Le Conseil économique et social fait siennes les orientations dessinées en octobre 2004 par les chefs d'Etat et de gouvernement français, allemand, espagnol et suédois en faveur d'un authentique pacte européen pour la jeunesse ordonné autour des idées suivantes :

- « donner à tous les jeunes Européens les moyens de la réussite, en répondant plus efficacement au chômage des jeunes et à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle ;
- « rechercher une meilleure cohérence dans les actions de l'Union qui concernent ou affectent la situation des jeunes (formation, recherche, éducation, encouragement à l'esprit d'entreprise, mobilité, culture, etc.) ;
- « engager des actions nouvelles pour soutenir la démographie européenne et améliorer la conciliation entre la vie professionnelle, personnelle et familiale, afin de permettre en particulier aux couples d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent. »

- **Mobiliser les politiques et les ressources nationales et régionales pour les axer plus résolument sur les objectifs de Lisbonne**

Le Fonds social européen (FSE) est devenu le principal instrument financier communautaire sous-tendant la stratégie européenne pour l'emploi.

Ainsi que le préconise la Commission mondiale (§ 259) « *les politiques de formation, les politiques financières et technologiques ainsi que les partenariats peuvent favoriser l'élimination progressive des industries anciennes peu rentables et le développement de nouvelles activités* ». Les partenaires sociaux au niveau européen doivent prendre leurs responsabilités dans l'anticipation et l'adaptation des travailleurs aux changements économiques. Ces évolutions peuvent être facilitées en investissant dans les formations qualifiantes et en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'éviter une sortie précoce du marché du travail ou une discrimination à l'égard des femmes, notamment à l'occasion de leurs maternités.

C'est pourquoi le Conseil économique et social se félicite que le lien entre FSE et SEE ait été considérablement renforcé pour la période 2000-2006.

b) Veiller à la cohésion économique et sociale dans une Europe élargie

L'élargissement a accentué les disparités entre pays et régions de l'Union européenne : alors que la population communautaire a augmenté de 20 %, le PIB européen n'a progressé que de 5 %, ce qui se traduit par une baisse de 12,5 % du PIB moyen par habitant dans l'Union. Des écarts analogues se retrouvent en matière d'enseignement supérieur, de formation ou de Technologies de l'information et de la communication (TIC).

• Tirer parti des fonds structurels et garantir leur niveau par un budget européen conséquent

Pour la Commission mondiale, « *la mobilisation des ressources régionales à des fins d'investissement et d'ajustement s'avère indispensable. Cela est particulièrement important lorsque l'intégration concerne des pays dont les niveaux de développement sont très hétérogènes. Les fonds structurels et le Fonds de cohésion ont contribué à promouvoir une convergence ascendante des pays pauvres au sein de l'UE* » (§ 331).

Il convient de traiter en priorité les carences structurelles les plus dommageables par des programmes et des financements communautaires et la France doit accepter **que l'Union se donne un budget répondant à ces besoins**.

On constate que la proportion de la population qui a atteint l'enseignement supérieur est globalement plus faible chez les nouveaux entrants : 14 % contre 22 % chez les Quinze, tout comme le nombre de personnes employées qui participent à une formation continue : 17 % contre 40 %. En 2001, les dépenses de R-D s'y élevaient à 0,8 % du PIB, soit moins de la moitié de l'UE à Quinze. Le nombre des ménages qui ont accès à Internet y est également inférieur : il va de 2 % en Bulgarie, 7 % en Lettonie, 21 % en Estonie, à un chiffre proche de la moyenne des Quinze (38 %) en Slovénie.

Dans l'esprit de l'avis du Conseil économique et social sur « *Les fonds structurels comme outils de l'aménagement du territoire* » (juillet 2003), le FSE peut contribuer à l'amélioration de la qualité et de la réactivité des institutions du marché du travail, des systèmes d'éducation et de formation et des services sociaux et de soins. De la même façon, il peut participer au relèvement des niveaux d'éducation et à l'adaptation des qualifications, tout comme le FEDER peut soutenir l'innovation en établissant des liens plus étroits entre instituts de recherche et industrie, et en favorisant l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

C'est également ainsi que l'Europe pourra répondre sur le fond à la question des délocalisations dans les nouveaux Etats membres.

Le Conseil d'analyse économique estime dans son récent rapport « *Désindustrialisation, délocalisations* » que celles-ci sont responsables de moins de 5 % des destructions de postes en Europe, et il est vrai que la majorité des investissements des Quinze chez les nouveaux entrants concernent de nouveaux marchés qui vont stimuler la croissance. Mais les **délocalisations** n'en posent pas moins des problèmes sociaux considérables qui doivent être traités. La réflexion et l'action sont nécessaires au niveau européen et notamment dans les comités d'entreprises européens dont la mise en place doit être effective.

Le rapport de la Commission mondiale insiste à juste titre sur la nécessité de l'aide à la reconversion des personnes ayant perdu leur emploi.

c) Encourager le dialogue social dans les nouveaux Etats membres

Les dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne constituent le premier horizon de son action pour le développement social. Le Conseil économique et social s'est prononcé sur la nécessité d'encourager le dialogue social dans ces Etats et, pour ce faire, de favoriser l'émergence de véritables partenaires sociaux, rejoignant ainsi le point de vue de la Commission mondiale : « *nous pensons que l'intégration régionale doit être appuyée par le dialogue social entre les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs et par l'instauration d'un dialogue plus large avec d'autres acteurs sociaux importants...* » (§ 329).

Un dialogue actif entre employeurs et employés est un des piliers du contrat social européen ; il repose sur des acteurs qui se reconnaissent mutuellement comme interlocuteurs, et sur des institutions stables qui l'organisent. Bipartite ou tripartite, il exprime fondamentalement la capacité des partenaires sociaux à traiter les questions liées à l'entreprise et au monde du travail.

Or, bien que les organisations nationales et européennes aient œuvré depuis de nombreuses années pour aider les organisations des nouveaux entrants à se structurer et se développer, ces efforts doivent être poursuivis. Il convient de :

- appuyer les organisations syndicales de salariés et d'employeurs des nouveaux Etats membres par des programmes de formation et de conseil de la part de leurs homologues des autres pays de l'Union ;
- chercher avec les acteurs locaux les meilleures voies pour contribuer à l'émergence de partenaires sociaux représentatifs pour prendre en compte la diversité des structures de production de biens et services (privés, publics, coopératifs, etc.) ;
- s'assurer que les partenaires sociaux de ces pays sont en mesure de mettre en œuvre les résultats des négociations au niveau européen ;
- développer les échanges et l'assistance entre les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Vingt-cinq, en synergie avec le Comité économique et social européen.

Au-delà du dialogue social, le **dialogue civil** doit trouver les formes de son développement pour mobiliser les forces vives des pays, dans leur diversité.

2. Renforcer la dimension sociale des politiques extérieures de l'Union européenne

L'action de l'Union européenne pour mettre en œuvre un modèle social de haut niveau sur tout son territoire, aujourd'hui confronté à une compétition exacerbée, est à mettre en relation avec les huit objectifs mondiaux adoptés par les Nations Unies dans la **déclaration du Millénaire** en septembre 2000, qui visent notamment à mettre en place un partenariat mondial pour le développement (réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH, le paludisme et d'autres maladies, assurer un développement écologiquement viable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Le rapport de la Commission mondiale identifie bien la question centrale du travail décent. Un grand nombre des questions soulevées par la Commission mondiale telles que la bonne gouvernance, l'Etat de droit, les droits de l'Homme, la démocratisation, la lutte contre la pauvreté, les droits sociaux fondamentaux, est pris en compte dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers. Au demeurant, l'OIT devrait participer à l'élaboration de mécanismes communs au sein des accords bilatéraux.

a) Faire des accords bilatéraux et birégionaux un instrument privilégié

Les accords de coopération, d'association ou de libre-échange de l'UE comprennent systématiquement depuis 1992 des clauses relatives au respect des droits de l'Homme, qu'il s'agisse notamment des accords UE-ACP, du partenariat euro-méditerranéen ou de l'accord d'association avec le Mercosur. Ils s'appuient également sur un volet culturel et social visant à développer les ressources humaines.

Cependant ces partenariats donnent en fait la priorité au volet commercial et à l'objectif de libre-échange. Aussi, comme le préconisait le Conseil économique et social dans deux de ses avis « *Bilan et perspectives du processus de Barcelone* » et « *Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur* », est-il nécessaire de **renforcer les stratégies de lutte contre la pauvreté** en y associant l'ensemble des acteurs sociaux concernés, d'aider les autorités publiques à mettre en place des filets de sécurité en matière d'assurance maladie, retraite et chômage, et de structurer le secteur informel en l'aident à évoluer.

Le développement des échanges implique également une **mise à niveau des législations sociales**, une attention particulière portée à l'application des conventions fondamentales de l'OIT.

Dans cet esprit, le Conseil économique et social se félicite qu'au dernier sommet UE-Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenu à Guadalajara en mars 2004, les deux zones aient donné la priorité à l'objectif de cohésion sociale, essentiel pour la stabilité de la région latino-américaine. Il est important que l'accent soit mis, selon les Objectifs du Millénaire pour le développement, sur la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion par un meilleur accès à l'éducation, à la santé, au logement et au travail, et que le programme euro-social puisse faciliter les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Notre assemblée est également favorable aux mécanismes communs au sein des accords bilatéraux ou régionaux envisagés par la Commission européenne pour assurer un suivi des aspects sociaux, et à l'association au sein d'Observatoires bilatéraux des gouvernements, du Parlement européen, des partenaires sociaux et de la société civile. Elle soutient également les **initiatives de dialogue entre sociétés civiles** prévues par les accords bilatéraux ou régionaux initiés sous la forme de Comités consultatifs mixtes entre le CESE et les organismes similaires (Mercosur, Inde, Turquie, accords de Cotonou, Euromed).

C'est également dans le cadre d'une approche partenariale que le Conseil économique et social considère que doit être traitée la question des **migrations** à laquelle la Commission mondiale consacre de longs développements. Celle-ci propose en effet de « *prendre des mesures pour mettre en place un cadre multilatéral qui assujettisse à des règles équitables et transparentes les mouvements transfrontières de personnes. Nous recommandons une approche systématique qui a) étende et redynamise les engagements multilatéraux existants dans des domaines tels que les droits et la protection des travailleurs migrants ainsi que la traite des êtres humains, notamment des femmes ; b) développe des approches communes des principaux problèmes dans le cadre d'un dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination ; c) cherche à mettre en place un cadre mondial en vue d'un processus ordonné et bien géré dans l'intérêt de tous* » (§ 433-444).

Ces préoccupations rejoignent celles du Conseil économique et social qui, au travers de l'étude « *De l'exode à la mobilisation des compétences dans le cadre d'un véritable co-développement* » (juin 2001) et des avis sur « *L'esclavage contemporain et ses réseaux* » (février 2003) et sur « *Les défis de l'immigration future* » (octobre 2003), a recommandé en priorité, sans pour autant exclure le cadre multilatéral, la mise en place de **partenariats** entre pays d'origine et pays d'accueil **dans le cadre d'un réel co-développement**.

Les migrations résultent principalement de la pauvreté et de l'absence de travail décent, des inégalités de conditions de vie et d'accès aux soins entre pays pauvres et pays riches, du non-respect des droits de l'Homme, alors que la nouvelle mondialisation s'accompagne dans de nombreux pays d'une résistance à l'accueil de populations étrangères. Les programmes de coopération doivent inclure des actions d'éducation et de formation, des échanges d'étudiants et de

chercheurs susceptibles de déboucher sur des réinvestissements humains au service du pays d'origine. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été conçue la stratégie de Tampere (1999), rappelée par le sommet euro-méditerranéen des CES et institutions similaires à Valence en novembre dernier, pour **une approche globale des migrations** recouvrant les aspects politiques, les droits de l'Homme, le développement.

Or les politiques européennes se sont centrées sur la gestion des flux migratoires, les règles d'admission et la lutte contre l'immigration illicite.

Il est donc nécessaire de **rééquilibrer ces politiques** et de les articuler de façon intégrée avec les politiques de coopération de l'Union européenne. Les accords bilatéraux doivent inclure des engagements en matière d'investissements ou de relations économiques qui contribuent au développement des régions d'émigration non seulement sur le plan économique, mais également en matière d'emplois. Il importe également de renforcer le soutien apporté aux efforts de promotion des ressources humaines, particulièrement en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle.

- b) Porter les valeurs de dialogue social et de justice sociale dans les négociations commerciales multilatérales*

- **Prendre en compte les droits de l'Homme au travail**

Les droits de l'Homme au travail s'inscrivent au cœur du processus d'intégration du continent européen.

Au niveau international, compte tenu du caractère sensible de la relation entre questions commerciales et dimension sociale, l'Europe s'est efforcée de consolider les instruments existants destinés à encourager l'application universelle des Normes fondamentales du travail (NFT) par une approche intégrée tout en rejetant les démarches protectionnistes ou fondées sur des sanctions. Elle a ainsi développé des mesures commerciales d'encouragement avec le **système des préférences généralisées** qui prévoit un régime d'incitations positives par des préférences commerciales supplémentaires en cas de respect effectif des normes fondamentales du travail ; il autorise leur retrait total ou partiel lorsque les pays bénéficiaires pratiquent l'esclavage ou le travail forcé (Myanmar).

Trop complexe et s'inscrivant dans un contexte de réduction générale des droits de douane qui a érodé d'autant son intérêt, ce système n'a pas toujours donné les résultats attendus. Aussi le Conseil économique et social se félicite-t-il que le nouveau régime qui s'appliquera pour la période 2006-2008 ait été simplifié et se concentre sur les pays les plus vulnérables. Il observe néanmoins que le nouveau système est basé seulement sur le critère de la part de marché et ne tient pas compte des indicateurs de pauvreté et de développement, ce qui pourrait éliminer les pays qui n'ont pas dépassé le seuil de pauvreté tout en étant grands exportateurs.

Il juge important qu'**une évaluation détaillée** du Système des préférences généralisées (SPG) soit faite tous les trois ans, comme l'a proposé la Commission. Il réitère à ce propos sa proposition de bilan-évaluation de l'impact des accords de Marrakech de 1994 sur le développement, notamment sur l'application des normes sociales et environnementales.

Le Conseil insiste enfin pour que cette dimension soit prise en compte dans les relations avec les régions avoisinant les départements et territoires d'**Outre-mer**, soumis à la concurrence de territoires ne respectant pas les mêmes normes.

- **Valoriser l'aspect multifonctionnel de l'agriculture et préserver le traitement spécial et différencié pour les pays les plus vulnérables**

Pour la Commission mondiale, «*l'agriculture constitue un problème particulier. (...) Les politiques agricoles devraient être élaborées en tenant compte des moyens d'existence des paysans pauvres dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, et devraient veiller à récompenser les producteurs ruraux pour la fourniture de biens collectifs tels que des services environnementaux. À l'heure actuelle, 4 % seulement des mesures de soutien mises en œuvre dans les pays de l'OCDE sont axés sur des objectifs environnementaux.*» (§ 260)

La Commission renforce ainsi les préconisations du Conseil économique et social qui répondent à la fois aux besoins des pays de progresser dans la voie de la sécurité alimentaire et aux attentes de la société en termes d'environnement, de développement et de cohésion sociale. Ceci implique notamment la reconnaissance du **caractère multifonctionnel de l'agriculture**, garante d'une production à taille humaine et familiale, de l'entretien de l'espace, de la protection contre les risques naturels, de la préservation des paysages, de la sauvegarde des équilibres territoriaux et de la vitalité économique des territoires.

La spécificité de l'agriculture, partie prenante de l'économie, du patrimoine et de la culture des peuples et souvent de sa cohésion sociale, doit être préservée. Il est nécessaire que chaque pays puisse assurer son **autosuffisance alimentaire**, protéger ses modèles et marchés agricoles, et s'intégrer dans des ensembles régionaux cohérents, d'autant plus que l'hyper concentration de l'aval (grande distribution, agro-industrie) fragilise les producteurs atomisés et que l'augmentation des échanges de matières premières n'est pas sans conséquences sur le développement durable.

Le Conseil économique et social **reconnait le droit des pays de protéger leurs propres ressources agricoles** lorsque les conditions du marché mondial mettent en péril leur développement, y compris par des mesures douanières appropriées.

Il convient donc de promouvoir une «**régionalisation de la mondialisation**» qui autorise pour chaque région du monde une approche spécifique permettant de valoriser les productions agricoles en proportion des

coûts de revient plutôt qu'une libéralisation à outrance qui pourrait les déstabiliser avec des conséquences sociales et environnementales désastreuses.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'Union européenne reconnaît pleinement dans les négociations la nécessité d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, leur permettant de maintenir une protection pendant la phase d'adaptation à la libéralisation des échanges.

Il est avéré que les conditions d'accès aux marchés des pays riches sont une source de différences importantes entre pays en développement. Les relations historiques et de voisinage ont souvent été consolidées par des préférences commerciales et plus récemment par des accords de libre-échange (partenariat euro-méditerranéen, par exemple). Il en est de même du Système des préférences généralisées (SPG) ou de l'initiative « Tout sauf les armes ».

À cet égard, le Conseil attire l'attention sur les répercussions particulièrement désavantageuses de ces systèmes commerciaux préférentiels sur les échanges des **régions ultra-périphériques** (DOM-TOM). Sans remettre en cause la philosophie de l'initiative « tout sauf les armes », il demande avec insistance des **études d'impact** de mesures compensatrices sur les nouvelles dispositions du SPG.

Pour les pays bénéficiaires d'un accès préférentiel, l'abaissement des droits dans le cadre multilatéral conduirait non seulement à une diminution de leurs recettes mais aussi à une réduction, voire à la disparition de leur avantage concurrentiel et, par là, à une progression de leurs exportations plus faible que celle dont bénéficieraient par exemple les pays du groupe de Cairns et, dans une moindre mesure, l'Union européenne et les Etats-Unis.

Le Conseil économique et social demande donc **que l'Union européenne continue à défendre fermement la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture et la nécessité d'un traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés**.

II - RÉFORMER LE SYSTÈME MULTILATÉRAL POUR DONNER PLUS DE COHÉRENCE, DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ À LA GOUVERNANCE MONDIALE

Depuis quelques années, on assiste à la montée d'une contestation émanant d'horizons divers sur ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance mondiale », et qui porte sur la façon dont la mondialisation est mise en œuvre tant par les gouvernements que par les institutions multilatérales. Ces dernières sont toutefois devenues la cible privilégiée dans la mesure où le développement des interdépendances a eu pour conséquence d'écorner le pouvoir des Etats-nations. Bien que les institutions internationales tirent leur légitimité du mandat que les Etats leur ont confié, elles font régulièrement l'objet de mises en cause parfois très radicales.

Il n'existe pourtant **aucune autre voie durable que le multilatéralisme pour répondre aux aspirations des personnes, faire progresser la justice et la solidarité.** Une tendance se dessine au sein de la communauté internationale pour limiter l'influence des institutions internationales. Cette tendance est porteuse de tous les dangers. Le Conseil économique et social soutient les efforts du gouvernement français au sein de l'Union européenne pour qu'elle pèse en faveur du renforcement de ces institutions et de leurs moyens d'action. Il partage donc l'appel lancé par la Commission mondiale à la communauté internationale pour qu'elle « *accepte d'accroître les contributions financières au système multilatéral et inverse cette tendance qui consiste à lever des contributions volontaires aux dépens des contributions obligatoires* ».

Cependant, même les critiques les plus pondérées s'accordent pour souligner la **polarisation excessive de ces institutions sur les mesures d'ouverture commerciale et les considérations financières, au détriment d'une vision globale** du développement qui tienne compte de la nécessité de réguler le marché pour permettre une redistribution équitable des ressources, et qui intègre les notions de dignité, de justice et de progrès social pour tous. Enfin, il est souvent reproché à ces instances de ne pas s'impliquer suffisamment dans le traitement de préoccupations plus récentes concernant notamment la protection de l'environnement, la sécurité des consommateurs, la lutte contre la criminalité et le terrorisme, la suppression des « paradis fiscaux » ou encore la sûreté nucléaire. Ainsi, les problèmes rencontrés tiennent moins à la mondialisation elle-même qu'aux carences de sa gouvernance et au déficit démocratique mis en relief par le Rapport (§ 347-348).

Retenant ces critiques, tout en affirmant sa confiance dans le multilatéralisme et dans une gouvernance mondiale « *indispensable et inévitable* », la Commission mondiale a émis des propositions de réforme des institutions multilatérales dans un contexte économique de sociétés ouvertes, dont l'intérêt a été souligné par l'ensemble des observateurs. Pour sa part, le Conseil économique et social s'inscrit dans ces perspectives et il **partage notamment l'objectif de laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement.** Il est « *essentiel qu'ils puissent adopter des politiques et des mécanismes institutionnels adaptés à leur niveau de développement et leurs spécificités. Il faut revoir les règles qui restreignent actuellement de manière indue les options qu'ils pourraient mettre en œuvre pour accélérer la croissance de leur agriculture et leur industrialisation et pour sauvegarder leur stabilité financière et économique* ». La conditionnalité des aides ne saurait aller à l'encontre de cette orientation.

A - ASSURER UNE COHÉRENCE DES POSITIONS DES ÉTATS

La gouvernance mondiale n'est pas un système « à part » fonctionnant, selon d'autres principes que les Etats ou, le cas échéant, des regroupements d'Etats dotés d'institutions spécifiques, tels que l'Union européenne. Tous les niveaux de gouvernance font partie d'un même édifice, doivent se réclamer des

mêmes orientations, et leurs relations reposent sur un régime de subsidiarité active. Les Etats ne doivent donc pas seulement gérer en interne leur intégration dans l'économie mondiale. Ils doivent aussi se faire entendre dans les institutions multilatérales en participant activement aux décisions qui y sont prises.

Compte tenu de l'importance de ces décisions et de leurs répercussions, le Conseil économique et social estime souhaitable :

1. Au niveau français, la création d'une instance de coordination interministérielle

Celle-ci permettrait de mieux harmoniser les positions françaises au sein des institutions multilatérales en s'appuyant sur une vision globale de la mondialisation, et après concertation et arbitrage entre les différents départements ministériels concernés. En effet, quelle que soit la qualité du travail actuel de concertation, la dimension des enjeux stratégiques, la hiérarchisation des priorités et leur mise en cohérence justifient un renforcement de cette coordination de l'action des représentants français au sein des institutions dites de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) et celles que la France soutient dans les agences de l'ONU (OIT, OMS).

Il convient d'observer qu'une structure de coordination existe déjà sous la forme du Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) chargé de préparer les positions françaises au sein des différentes instances communautaires.

Le Conseil économique et social préconise que la coordination politique des positions françaises en vue de leur présentation devant les instances multilatérales soit préparée par une structure interministérielle, à l'image d'un SGCI aux compétences étendues. Bien évidemment, cette indispensable coordination doit s'articuler avec un dialogue étroit et permanent avec le Parlement et la société civile organisée.

2. Au niveau européen, la préparation d'une position commune avant les grandes réunions internationales

À l'heure actuelle, l'affichage par l'Union européenne de positions réellement communautaires n'existe que pour ce qui concerne les négociations commerciales, dans lesquelles un commissaire s'exprime au nom de tous les pays membres. En revanche, dans des domaines aussi divers que les relations Nord-Sud, l'architecture financière internationale, ou encore le traitement de la dette des pays pauvres, des divergences entre pays membres ne lui permettent pas toujours de faire entendre une voix cohérente, contrairement à sa volonté d'affirmer sur la scène internationale ses orientations politiques fondamentales relatives à la dynamique entre l'économique et le social.

Le Conseil économique et social fait pleinement siennes les initiatives engagées ces dernières années par l'Union européenne en faveur de la mise en place progressive de groupes de travail destinés à encourager la coordination

entre Etats et le rapprochement des points de vue défendus par ces derniers au sein du FMI et de la Banque mondiale.

Il n'en reste pas moins primordial, pour que l'Union européenne pèse de son juste poids dans la gouvernance mondiale, que les pays membres renforcent encore la concertation entre eux, approfondissent la préparation des propositions et actions qu'ils sont amenés à défendre au sein des institutions internationales, et **autant que possible s'expriment d'une seule voix**.

B - REPENSER L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR EN ACCROÎTRE LA COHÉRENCE

Le contexte dans lequel les institutions internationales avaient pris naissance au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a changé dans des proportions considérables. Avec moins de quarante membres, l'Assemblée générale de l'ONU pouvait fonctionner selon le principe « un Etat, une voix ». Avec le même principe pour près de deux cents Etats totalement hétérogènes par leur taille et leur poids économique, sa capacité réelle d'influence s'est affaiblie. Les résolutions du Conseil de sécurité ont certes force obligatoire en droit international, mais cet organe restreint tarde à s'ouvrir à de nouveaux membres.

Pour s'en tenir au cadre du présent avis, le Conseil économique et social partage l'insistance de la Commission mondiale pour une représentation plus importante des pays en développement au sein des organes de décision des institutions de Bretton Woods.

Il observe que les institutions spécialisées relevant du « système des Nations Unies » (OIT, OMS) ont vu croître leur champ de compétences sans que leurs moyens de fonctionnement et la capacité d'imposer leurs normes augmentent à proportion. Les institutions financières relevant du « système de Bretton Woods » (FMI, Banque mondiale) qui, à la différence des premières prennent leurs décisions selon un système de voix pondéré, avaient, à l'origine, des missions limitées : assurer la stabilité des taux de change pour le premier, financer des prêts à long terme pour la seconde afin de favoriser la reconstruction et le développement. Cinquante ans plus tard, l'importance et la variété de leurs interventions sont telles que leurs décisions peuvent mettre en porte-à-faux la mise en œuvre de normes émanant des autres organisations multilatérales. Il en va de même pour l'OMC qui, depuis qu'elle a pris, en 1995, la succession du GATT, assure la régulation des échanges mondiaux, et tend à devenir un producteur de droit international, y compris dans des domaines qui ne ressortissent pas aux seules règles commerciales.

La Commission mondiale constate que l'autorité des **institutions « fortes »** disposant de moyens d'action importants, tend à prévaloir sur celle d'**institutions plus « faibles »**. Face au large éventail de suggestions formulées par la Commission mondiale pour créer des cadres de dialogue et renforcer l'efficacité de l'action collective internationale, le Conseil économique et social privilégie les objectifs de réforme réalisables à court et moyen terme.

1. Favoriser une approche intégrée du développement

L'une des raisons de la difficulté qu'éprouvent les organisations internationales à répondre de manière adéquate aux défis contemporains tient au principe de spécialité en vertu duquel chacune d'elles doit traiter une catégorie de problèmes. Ce principe est justifié par le souci des Etats de contrôler l'action des institutions dans des champs de compétences précis, mais il n'oblige aucunement ces institutions à se coordonner autour d'objectifs communs, ni même à se concerter en vue de régler les conflits d'attribution ou de normes juridiques auxquelles elles peuvent se heurter.

Face aux critiques et aux nouveaux besoins, ces différentes organisations s'efforcent de s'adapter et trouvent, dans le cadre de concertations ponctuelles, des solutions d'opportunité qui restent limitées dans leur objet et dans le temps. C'est ainsi qu'à la suite des crises financières survenues en Asie, le FMI et la Banque mondiale ont institué un Comité de liaison dans le secteur financier « *très utile pour la résolution à chaud de telles crises* », mais qui ne saurait permettre à lui seul de surmonter les divergences de vues traditionnelles entre les deux institutions.

Pour sa part, la CNUCED, au travers de son programme sur la mondialisation et les stratégies de développement, encourage, dans une perspective de développement durable, l'adoption de mesures nationales, régionales et internationales de nature à aider les PED à s'insérer dans l'économie mondiale.

Chaque institution tend à répondre aux nouvelles problématiques en élargissant son champ de compétences. Les programmes du FMI intègrent la lutte contre la pauvreté qui relève de la Banque mondiale. Au fil des ans, celle-ci est intervenue de manière de plus en plus marquée dans la définition et le soutien de politiques sectorielles, notamment en matière de santé nonobstant le rôle de l'OMS, et d'environnement faute de l'existence d'une institution spécialisée dans ce domaine. Ces **glissements d'attribution** tiennent en grande partie au déséquilibre entre les institutions, évoqué plus haut, qui se traduit par la primauté du FMI et de la Banque mondiale en termes de ressources et d'influence.

Ils sont également dus au fait que, l'ordre international s'étant construit sur le primat du libre-échange, l'OMC, lieu de négociations permanentes, voit converger vers elle des interrogations relatives aux problèmes d'environnement, de conditions de travail et de santé publique qui dépassent le seul cadre du droit commercial international. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les accords de libre-échange ne tiennent pas suffisamment compte de l'impact environnemental des conditions de production des biens et des services. De même, **les liens entre l'OMC et l'OIT sont trop distendus** pour que les considérations liées aux conditions de travail occupent la place qu'elles méritent dans le système de normes commerciales multilatérales. En matière de santé, si les questions relatives à la diffusion des médicaments génériques relèvent des compétences de

l'OMS, c'est au sein de l'OMC qu'elles sont principalement abordées, dans le cadre des négociations sur la protection de la propriété intellectuelle.

Le manque de concertation entre l'OMC d'une part, l'OIT et l'OMS d'autre part, ainsi que l'absence d'une institution internationale consacrée aux questions d'environnement aboutissent à ce que des conflits de normes entre les différents secteurs concernés ne trouvent que des solutions au coup par coup, parfois sujettes à de nouvelles contestations. De ce fait, le système de gouvernance mondiale échoue en partie à assurer la convergence des objectifs divers mais également légitimes dont il est censé garantir la mise en œuvre.

Cette situation explique **la revendication d'une « clause sociale »** dans les accords commerciaux, conçue par le mouvement social comme la contrepartie indispensable à la liberté des échanges, mais vue par les dirigeants des pays en développement comme un nouveau protectionnisme des pays riches. Il n'y a pas de consensus sur cette proposition, mais le Conseil économique et social observe que **l'évolution présente du commerce mondial en renforce la légitimité**. Il n'est que de voir le cas de l'industrie textile pour s'en convaincre.

À tout le moins et **dans l'immédiat**, il considère qu'il est essentiel de **renforcer la coordination entre les différentes organisations internationales** : une coordination permanente facilitera la compatibilité entre les différents systèmes de normes et l'égalité de traitement dans leur mise en œuvre.

Il demande, en particulier, **que les normes commerciales ne bénéficient pas d'une présomption de prééminence**, et qu'en cas de litige concernant l'application conjointe de normes commerciales et de normes relevant d'un autre secteur, l'OMC requiert l'avis de l'organisation compétente pour ces dernières.

Toutefois, **cette coordination ne dispensera pas d'une réforme du système financier international**, permettant aux pays en développement une approche prudente et graduée de l'ouverture aux mouvements de capitaux et des mesures d'ajustement plus respectueuses de la dimension sociale et des capacités d'action des Etats.

2. Renforcer l'autorité des organisations internationales

Mis à part le Conseil de sécurité, l'OMC se distingue des autres grandes organisations internationales (OIT, OMS, FMI, Banque mondiale) en étant dotée d'un Organe de règlement des différends (ORD) pouvant autoriser des sanctions contre les membres de l'organisation qui méconnaissent les accords de libre-échange par lesquels ils se sont engagés. L'ORD a connu ces dernières années une rapide augmentation de son activité et l'on peut constater que les pays en développement, principalement les pays émergents, se pourvoient de plus en plus fréquemment devant cette juridiction, ce qui traduit la vocation de l'OMC à intégrer le plus grand nombre d'Etats possible dans la régulation des échanges mondiaux.

Cependant, le fait que l'OMC dispose d'une telle fonction juridictionnelle accuse **le déséquilibre entre les différentes institutions**, dès lors que les difficultés d'interprétation ou d'application des règles qu'elles édictent ne peuvent le cas échéant être traitées que devant une instance dont la jurisprudence est fondée exclusivement sur des obligations résultant des normes commerciales.

C'est ainsi que l'OIT, dont l'activité normative est prépondérante, élabore des conventions dotées, après ratification par les Etats, d'une force juridique contraignante. Pour en obtenir l'application elle donne la priorité au travail d'accompagnement et de persuasion, qui contribue à des transformations durables. Pourtant, face aux manquements graves et persistants de certains gouvernements, et quand bien même la Constitution de cette institution donne à ses membres les moyens d'exercer sur ces derniers de fortes pressions, susceptibles en dernier ressort de déboucher sur des mesures de rétorsion, l'OIT ne dispose pas dans la réalité des faits d'un réel pouvoir de sanction. Certes, les actions menées à l'encontre de certains Etats peuvent finir par ternir sérieusement leur image sur la scène internationale mais la question de la portée et de l'effectivité des mécanismes de sanction quels qu'ils soient, demeure posée.

Dans cette perspective, le Conseil économique et social estime qu'il conviendrait de **recourir davantage aux dispositions de l'article 33 de la constitution de l'OIT**. Mais encore faut-il que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour conduire ses missions. En effet, sans un budget plus conséquent, l'OIT ne peut ni assumer, dans des conditions satisfaisantes, le suivi de la transposition des principes et droits fondamentaux au travail reconnus par sa Déclaration de 1998 dans les législations internes, ni renforcer les programmes d'assistance technique au profit des pays qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre des normes du travail.

En tout état de cause, **toutes les institutions internationales devraient veiller à ce que leurs décisions n'entraînent pas des conséquences contraires au respect des normes fondamentales du travail**.

La santé est, à l'évidence, avec le travail et l'éducation un des domaines fondamentaux du développement. Pour sa part, l'OMS joue également un rôle normatif qui lui a permis d'édicter une véritable législation sanitaire internationale. Il conviendrait d'élargir cette fonction à la bioéthique et de permettre à l'organisation d'élaborer des conventions cadres autour de principes fondamentaux (interdiction du clonage humain, du commerce d'organes, etc.). Néanmoins, et selon une problématique semblable à celle de l'OIT, l'OMS n'est pas actuellement en mesure de pouvoir garantir l'application, au moyen d'une juridiction particulière, des règlements qu'elle édicte.

Enfin, s'agissant de l'environnement, si les accords de l'OMC prévoient dans leur préambule une exception aux règles commerciales en faveur de la conservation des ressources naturelles, il n'existe pas d'articulation formelle entre ces règles et les normes résultant de quelque deux cents accords conclus depuis une trentaine d'années.

Dans l'immédiat le Conseil économique et social souhaite la **clarification et le renforcement du dialogue entre l'OMC et la société civile**, dont les organisations sont en droit de déposer des mémoires auprès de l'ORD et doivent en faire usage.

Considérant que toutes les normes de droit international ne bénéficient pas des mêmes garanties d'application, l'idée a été avancée d'un **renforcement des « institutions faibles »** par la création d'organes de Règlement des différends pour chacune d'elles. C'est une des propositions fortes du Conseil d'analyse économique dans son rapport « *Gouvernance mondiale* » (mai 2002). Le Conseil économique et social estime souhaitable **d'engager une réflexion** sur cette problématique qui devra nécessairement se situer dans le cadre d'une réflexion plus large sur la réforme des organisations internationales et la question de la hiérarchie des juridictions.

La difficulté est finalement de concilier le principe de souveraineté des Etats, la nécessité impérative de faire respecter les traités et conventions internationaux, avec la résolution des conflits entre ensembles normatifs dépourvus d'articulation formelle. L'innovation juridique est indispensable et la régulation des différentes cultures et responsabilités juridiques devrait se structurer à partir d'une volonté politique de faire valoir prioritairement les biens publics mondiaux.

3. Aller vers la création d'un Conseil de sécurité économique et social

Outre celles de la Commission mondiale, de nombreuses réflexions ont cours sur la nécessité d'instaurer un **Conseil de sécurité économique et social** dont les pouvoirs s'inspireraient de ceux qu'exerce le Conseil de sécurité sur le plan politique, qui rassemblerait les Etats exerçant un rôle significatif dans l'économie mondiale, ainsi que les représentants des différentes régions du monde. Quelles que soient les difficultés à surmonter pour parvenir à un consensus sur la composition et les attributions d'un tel organe, le Conseil économique et social **souscrit totalement au principe de sa mise en place**. Celle-ci permettrait notamment :

- d'assurer le **pilotage** de l'ensemble du système en fixant les grands axes de l'action collective, en veillant à la prévention des risques économiques majeurs et en arbitrant entre les priorités des institutions existantes ;
- de définir et promouvoir les « **biens publics mondiaux** », tels que la santé, notamment l'éradication des pandémies comme le sida, le paludisme et la tuberculose, la prévention des maladies contagieuses et des risques naturels, la qualité de l'environnement et la biodiversité, la culture... qui justifient la mobilisation des institutions internationales et la mise en place de régimes dérogatoires aux règles de la concurrence et du libre-échange. La reconnaissance d'un bien public mondial aurait pour conséquence de laisser aux Etats ou aux

ensembles régionaux compétents une plus grande latitude pour réglementer ou protéger certains secteurs d'activité, pour répondre au bien commun, selon le principe de proportionnalité ;

- de veiller en outre à ce que toutes les institutions onusiennes disposent de **moyens d'action** correspondant au poids relatif des secteurs dont elles ont la charge, ce qui n'est le cas actuellement ni pour l'OIT, ni pour l'OMS.

4. Dans l'immédiat, ouvrir le G8 à de nouveaux partenaires et faire des questions de développement un point permanent de son ordre du jour

Dans l'attente de la création d'un Conseil de sécurité économique et social, **le dialogue entre les Etats doit être renforcé**. Indépendamment des institutions internationales, certains regroupements informels d'Etats, d'importance et de finalité variables, se sont constitués au fil du temps, le principal d'entre eux étant le groupe des Sept (G7). Crée en 1975, afin de coordonner les réactions des pays industrialisés au choc pétrolier, et réunissant les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et le Japon, il s'est associé la Russie en 1997, devenant ainsi le G8.

Au fil du temps, les travaux de ce forum, qui portaient à l'origine principalement sur l'ajustement des politiques économiques et monétaires à court terme, se sont élargis à un grand nombre de questions politiques et sociales, en particulier dans le domaine du développement durable et de la santé.

Le Conseil économique et social se félicite de cette évolution qui a permis, depuis le Sommet de Lyon en 1996, d'amorcer des avancées en faveur des pays en développement. À titre d'exemple, l'initiative PPTE renforcée, l'allègement de la dette de certains pays les plus pauvres lors du Sommet de Cologne, ou encore l'engagement conclu dans le cadre du NEPAD à l'initiative de l'Afrique méritent d'être soulignés.

Mais le G8 renforcerait sa légitimité en s'ouvrant plus largement à d'autres Etats.

Le Conseil économique et social émet à cet égard le vœu que, dans la continuité des initiatives prises à l'occasion des Sommets de Gênes, de Knanaskis et d'Evian, l'ouverture de manière informelle des discussions à des chefs d'Etat ou de gouvernement de pays émergents et de pays pauvres débouche sur **un élargissement pérenne de la composition du G8. Il devrait rassembler les Etats et les représentants de chacune des régions du monde ayant vocation à entrer dans le Conseil de sécurité économique et social.**

Concomitamment, il apparaît particulièrement important qu'au sein d'une enceinte ainsi élargie, l'ordre du jour aborde systématiquement, au-delà d'échanges informels, les problèmes de développement et de redistribution des ressources posés par la persistance des inégalités et de la pauvreté dans le monde.

5. Mettre en place une organisation mondiale de l'environnement

Depuis des décennies, scientifiques et ONG alertent les responsables politiques et tentent de mobiliser l'opinion sur la montée des périls que provoque un développement économique mondial indifférent à ses conséquences environnementales. Des décisions ont été prises, des objectifs sont fixés, non sans résultats, mais ils restent hors de proportion de l'enjeu et sont de surcroît négligés par des acteurs majeurs. Aujourd'hui la réalité s'impose : **nous sommes face à une urgence planétaire**. C'est pourquoi le Conseil économique et social accorde une forte priorité à la création d'une organisation mondiale de l'environnement proposée par le Président de la République française. Si, depuis une quinzaine d'années, l'environnement est un sujet de négociation central, il ne bénéficie pas d'un support institutionnel à la mesure de son importance. Un simple programme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et non une agence de l'ONU, est chargé d'évaluer les besoins environnementaux, de contrôler la mise en œuvre de plusieurs centaines d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dispersée en autant de secrétariats, et de donner une impulsion aux négociations les plus importantes. En fait, le PNUE ne dispose pas, en termes financiers comme sur le plan juridique, des moyens qui lui permettraient d'assumer cette mission.

Le Conseil économique et social soutient la création d'une organisation mondiale de l'environnement qui se substituerait au PNUE et aux différents secrétariats des accords. Son rôle serait quadruple :

- définir un ensemble de normes environnementales minimales ;
- assurer dans son domaine de compétence une cohérence doctrinale aujourd'hui diluée dans une multitude d'accords sectoriels ;
- favoriser une prise en considération plus affirmée des normes environnementales par l'ensemble des institutions multilatérales ;
- jouer un rôle déterminant dans la surveillance générale de l'état de l'environnement, la prévention des risques naturels et dans le suivi à tous les niveaux des engagements souscrits.

C - GARANTIR LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS ET ASSOCIER PLUS ÉTROITEMENT LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PRISES DE DÉCISION

L'essor de la mondialisation s'est accompagné de l'émergence d'innombrables Organisations émanant de la société civile (OSC) -1 500 dans les années cinquante, environ 25 000 en 2001, dont plus de 2 000 ONG- dont le mérite est de vouloir faire de la mondialisation « *un processus équitable, qui ne laisse personne au bord du chemin* ». La contribution de la société civile à la solidarité internationale est considérable et mérite d'être saluée, y compris dans la volonté de débattre au sein des forums sociaux mondiaux et régionaux. Elle complète et souvent anticipe l'action publique qui est en réalité l'affaire de tous. Les institutions internationales comme les gouvernements reconnaissent

qu'un début de conscience civique planétaire se construit sous l'impulsion des OSC. Cependant, institutions et OSC diffèrent trop radicalement par leurs fondements comme par leur mode de fonctionnement pour que leur dialogue se déroule sans heurts ni contradictions.

1. Organiser le dialogue et la transparence

Les institutions internationales sont souvent critiquées pour leur manque de transparence dans l'élaboration de leurs politiques et leur insuffisant engagement à y intégrer les préoccupations de la société civile. Ces griefs longtemps légitimes doivent cependant être nuancés car les organisations multilatérales tendent de plus en plus à nouer un dialogue avec les représentants de la société civile.

Reste que la transparence doit être réciproque et que la question peut aussi être posée pour des ONG.

Le Conseil économique et social estime qu'il conviendrait de **définir une procédure d'accréditation auprès des institutions internationales**, reposant sur des critères acceptés par tous. La diversité est richesse, mais le souci d'efficacité justifie d'organiser prioritairement ce dialogue avec les OSC les plus représentatives. La taille et l'implantation, l'expérience, l'autonomie, la démocratie interne, la valeur ajoutée au débat et dans l'action, le respect des objectifs, sont notamment à prendre en compte. Une base de discussion a été proposée par le Comité économique et social européen suggérant de retenir, comme critères d'accréditation, l'existence d'un nombre minimum d'adhérents dans un nombre suffisant d'Etats et, vis-à-vis de ces derniers, une indépendance qui doit pouvoir s'apprécier au regard de leurs ressources financières. À cet égard, **une plus grande transparence** des grandes ONG humanitaires ou caritatives sur l'origine et la **gestion des fonds** comme sur **l'évaluation de l'impact de leurs actions** apparaît comme une demande plus forte des citoyens donateurs et des populations bénéficiaires mais aussi des pouvoirs publics qui s'y associent.

Les grandes ONG françaises ont pris d'elles mêmes des dispositions pertinentes en ce sens, dans le cadre du comité de la charte de déontologie des ONG. Il conviendrait qu'une démarche comparable soit entreprise au niveau européen et le Comité économique et social européen pourrait conduire une réflexion à ce sujet. Au niveau mondial, il appartient aux institutions multilatérales de prendre les dispositions d'accompagnement et de contrôle nécessaires.

Enfin, comme le souligne la Commission mondiale, l'urgence de transparence au niveau international doit trouver son corollaire au niveau des Etats. Or, aujourd'hui encore, les gouvernements ne se sentent pas suffisamment comptables devant leurs opinions publiques des politiques qu'ils mènent dans les enceintes internationales, voire même de l'application qu'ils en font au plan

national. Il y a là un déficit d'information et d'explication qui suscite dans le grand public des réflexes de méfiance, sinon d'hostilité.

Il appartient aux gouvernements d'associer étroitement la représentation nationale à la préparation et au suivi de leurs positions sur la scène internationale. Pour l'implication de la société civile, l'action, nécessaire et légitime, des multiples acteurs doit être valorisée et prolongée dans les Conseils économiques et sociaux qui peuvent jouer un rôle de facilitateur, en tant qu'instances naturelles de dialogue entre les autorités publiques et les représentants de la société civile, et qui doivent être saisis en conséquence.

2. Des avancées positives qui appellent d'autres progrès

En dépit des difficultés sus-évoquées, les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) mais aussi l'OMC ont initié depuis quelques années un débat stratégique avec les gouvernements, les Parlements et les représentants de la société civile en vue d'améliorer les conditions d'une collaboration constructive et systématique.

C'est ainsi qu'outre le Réseau parlementaire de la Banque mondiale (RPdBM) qu'elle a mis en place il y a cinq ans, en liaison avec le FMI, la Banque mondiale s'efforce depuis une quinzaine d'années d'impliquer les OSC dans une large gamme d'activités de développement et de dialogue sur les politiques.

Le nombre croissant des Conseils économiques et sociaux dans le monde est un atout pour la participation des sociétés civiles aux processus de décision. L'association internationale qui les rassemble, l'AICESIS, est un catalyseur et la réunion qu'elle a tenue au siège de l'OIT à Genève en juin 2004, témoigne de la reconnaissance de son influence.

Sur cette voie, le Conseil économique et social considère qu'une nouvelle étape ne pourra être franchie sans efforts parallèles des deux parties pour progresser dans les directions suivantes :

a) En ce qui concerne les OSC

- aller plus avant dans la **concertation et le travail en réseau**, voire dans les regroupements volontaires, qui leur permettraient d'intervenir de manière plus efficace auprès des institutions multilatérales. Le développement spectaculaire du champ d'action des OSC appelle un approfondissement et une clarification des modalités de leur relation avec les institutions internationales. À cet égard, sont attendues les conclusions du Groupe d'experts présidé par M. Fernando Henrique Cardoso et chargé de formuler des recommandations de nature à favoriser la collaboration entre la société civile et le système multilatéral ;

- accepter, dès lors qu'elles participent activement à la mise en œuvre de programmes de développement arrêtés et généralement subventionnés par des institutions internationales, que celles-ci puissent dresser un **bilan qualitatif et quantitatif** de la participation de ces OSC à ces programmes.

b) En ce qui concerne les institutions internationales

- afin de mettre un terme à des variations importantes dans les pratiques, fixer le cadre global de la politique opérationnelle qu'elles entendent mener avec les OSC ainsi que les procédures administratives découlant de cette collaboration ;
- renforcer leurs services d'évaluation et améliorer la divulgation des bilans de leurs politiques et de leurs programmes ;
- compléter la concertation instituée avec les Parlements nationaux par une **ouverture en direction des Conseils économiques et sociaux** au travers de leur association (AICESIS), complémentaire de la représentation de celle-ci à l'ONU. Ceci devrait être aussi le cas pour les diverses propositions de la Commission mondiale visant à la coordination des politiques des différentes institutions – initiatives visant à la cohérence des politiques, dialogue pluripartite d'élaboration des politiques, forum sur les politiques de la mondialisation, et rapport sur l'état de la mondialisation – si elles devaient avoir une suite. Dans les pays les plus pauvres, lorsqu'ils existent, les Conseils économiques et sociaux pourraient en outre être associés, à l'instar des Parlements, à l'élaboration et au suivi des Programmes stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP) dont la réussite nécessite la participation de la société civile. Comme cela a été recommandé dans plusieurs autres avis du Conseil économique et social pour la France, il paraît également nécessaire d'associer, autant que possible, à la conception, au déroulement et à l'évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté, les populations de tous les pays qui en sont victimes et les organisations dans lesquelles elles se reconnaissent.

En conclusion, la réforme du système multilatéral ne pourra être menée à bien sans « *une obligation renforcée de rendre des comptes à la population. Les acteurs publics et privés, à tous les niveaux (...) doivent être tenus démocratiquement comptables des politiques qu'ils appliquent (...), tenir leurs engagements et user de leur pouvoir en respectant les autres.* »

III - FAIRE D'UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE L'AFFAIRE DE TOUS

La Commission mondiale considère que la prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation se fera à l'avenir par des accords liant toute une diversité d'acteurs et que cela doit se construire sur l'écoute mutuelle et le dialogue, selon la méthode choisie par la Commission elle-même. Cette conception est essentielle pour la réappropriation citoyenne de la gouvernance.

A - AGIR LOCALEMENT, PENSER GLOBALEMENT

1. Encourager la responsabilité sociale des entreprises en France et à l'étranger

Cette réflexion doit être menée en prenant en compte les développements récents légaux et réglementaires concernant les normes comptables internationales et la gouvernance des entreprises. Ceux-ci, qui confirment les préconisations faites par le CES en janvier 2003 dans son avis sur « *Des autorités de régulation financières et de concurrence : pour quoi, comment ?* », vont permettre d'améliorer la compréhension des activités des entreprises et leur lisibilité par les différentes parties prenantes.

a) Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises

Pour pouvoir contribuer à une mondialisation juste, les entreprises ont besoin de **dispositions d'ordre public**, au niveau national et international, qui, s'imposant à toutes, **permettent à chacune de trouver son intérêt bien compris** dans le respect des lois. Le Conseil économique et social accorde donc la **priorité à la définition et au respect des normes définies par les institutions internationales et les autorités nationales ou régionales**.

A ce titre, il soutient le « projet de normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits humains » adopté par la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'Homme de l'ONU et souhaite son adoption au printemps 2005 par la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.

C'est en s'appuyant sur ces exigences qu'un cadre plus large de communication concernant la responsabilité sociale des entreprises pourrait être mis en place.

Le Livre vert de la Commission européenne de juillet 2001 définissait la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ». Ce concept englobe les initiatives allant dans le sens d'une préoccupation à plus long terme des impacts sociaux et environnementaux des activités, au-delà des obligations légales.

L'action européenne en faveur de la RSE s'oriente désormais vers les PME avec le lancement d'une grande campagne de sensibilisation en octobre 2004. Il importe, naturellement, de proportionner les objectifs à la taille des entreprises et à leurs capacités organisationnelles. L'ONU s'est également impliquée dans la promotion de codes de bonne conduite, de normes éthiques et de RSE par son initiative de **Pacte mondial** (Global Compact) qui associe de multiples organisations internationales de façon coordonnée et promeut des normes et conventions préexistantes et harmonisées, les sociétés multinationales ayant à jouer un rôle d'entraînement.

Le rapport de la Commission mondiale attire toutefois l'attention sur le nécessaire contrôle des initiatives volontaires. Les divers intervenants auditionnés par la section ont clairement indiqué que si la RSE est utile, « *les codes de bonne conduite ne sont valables qu'entre gentlemen* » et qu'ils ne sauraient remplacer le rôle de la législation, comme l'ont montré plusieurs affaires retentissantes. Si ce mouvement des entreprises contredit l'affirmation de Milton Friedman « *l'unique responsabilité sociale de l'entreprise est d'augmenter ses profits* », les codes de bonne conduite concernent le plus souvent de très grandes entreprises et le contrôle de leur application est flou.

Les accords d'entreprises incluant des normes sociales apportent, de par leur conception paritaire, une garantie de crédibilité et d'équilibre dans la mise en œuvre de la RSE. Ils constituent une bonne base pour diffuser et renforcer la RSE avec le soutien et le contrôle de l'action publique.

Le Conseil économique et social retient donc la nécessité, en premier lieu, de garantir un développement économique équitable par **des règles d'ordre public**, en second lieu de **promouvoir et valoriser la négociation collective**, d'entreprise, de branche et sectorielle, sur la RSE, et enfin de **sensibiliser les consommateurs** sur leurs responsabilités propres.

b) Diffuser les expériences d'investissements socialement responsables et élargir les critères des agences de notation

L'Investissement socialement responsable (ISR) est une politique d'investissement qui prend en compte des critères autres que la rentabilité financière immédiate des capitaux investis, sans la négliger pour autant. La responsabilité sociale des entreprises est évaluée et détermine la décision d'investir ou non dans une société donnée. Un bon climat social, un impact maîtrisé sur l'environnement seront des objectifs à valoriser, sans renoncer à la rentabilité et à l'efficacité.

Les trois modalités d'ISR recensés par le Social investment forum cité par le rapport de la Commission mondiale et par Novethic sont les suivantes :

- le **crible** par le choix d'entreprises socialement et écologiquement responsables. Cette politique de choix a évolué, depuis le boycott des compagnies d'armes ou commerçant avec l'Afrique du Sud sous l'apartheid dans les années 70 et 80, pour se concentrer aujourd'hui

sur les entreprises en pointe en termes de RSE, passant d'un choix par défaut à un véritable encouragement aux meilleures pratiques ;

- **l'engagement actionnarial** : il consiste, pour les investisseurs, à exiger des entreprises une politique de responsabilité sociale plus forte par un dialogue direct, mais aussi par l'exercice des droits de vote en assemblée générale ;
- **l'investissement communautaire ou local** consistant à apporter des capitaux à des collectivités qui n'ont pas accès aux marchés traditionnels de capitaux, pour de très petites entreprises ou des services sociaux locaux (crèches, etc.).

La pratique la plus répandue en termes d'investissement socialement responsable en Europe est le crible positif : les fonds investissent dans les entreprises qui ont de bonnes pratiques sociales et environnementales. Cependant, la tendance actuelle est à la combinaison de plusieurs de ces stratégies, notamment les deux premières. En effet, une bonne gouvernance d'entreprise fondée sur la transparence et la responsabilité (*accountability*) exige de ses actionnaires qu'ils s'y investissent réellement, comme le préconisent les *Principes directeurs* de l'OCDE, version 2004.

En Europe, environ trois cents fonds de placement éthiques existaient en 2002, représentant 6 milliards de dollars au Royaume-Uni, 2 milliards d'euros en France en 2003.

Le marché de l'investissement socialement responsable n'a réellement décollé en France qu'après 1999, le nombre de fonds de placement a triplé entre 2000 et 2002. Les agences de notation permettront de développer ce marché, à l'instar de l'agence Arese créée en 1997, à l'initiative de la CDC et de la Caisse d'épargne, et relayée depuis 2001 par l'agence Vigeo dont l'ambition est de dimension européenne. L'influence des syndicats a par ailleurs été significative, notamment via le Comité intersyndical d'épargne salariale (CIES) créé pour labelliser les plans d'épargne d'entreprise. Pour sa part, le Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale met à la disposition des entreprises les éléments nécessaires à l'élaboration et la prise en compte d'un bilan sociétal.

Le Conseil économique et social **préconise le soutien fort des investissements socialement responsables**, encourageant l'engagement des entreprises dans la voie de la RSE.

Amplifier ce courant de placement éthique passe par la lisibilité des **bilans sociaux et environnementaux** des entreprises, une pratique instaurée en France depuis 2001 pour les entreprises cotées en Bourse, qui gagnerait à être promue et prolongée par une initiative législative européenne et par l'action de l'OCDE. Outre l'intérêt que pourrait représenter un tel bilan pour de grandes entreprises non cotées, le Conseil économique attire l'attention sur la responsabilité juridique que ces bilans doivent engager, sur l'opportunité d'un examen préalable avec les représentants syndicaux et les élus du personnel, et sur le

champ de leur investigation (périmètre de consolidation du groupe, conséquences pour les fournisseurs et les sous-traitants). Il propose que les pouvoirs publics établissent un rapport annuel présentant la synthèse et l'évaluation de ces rapports.

- c) Parfaire la procédure de suivi des principes directeurs de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale

L'élaboration de codes de conduite pour la prise en compte de la dimension sociale par les entreprises est facilitée par le recours aux Principes directeurs de l'OCDE ou aux normes de l'OIT qui présentent un double avantage. En effet, ces normes ont été élaborées par un dialogue constructif entre Etats, employeurs et syndicats à l'OIT comme à l'OCDE, via le TUAC et le BIAC. Ces normes apportent donc une légitimité supplémentaire par rapport à une simple autorégulation. L'OIT dispose d'une forte expertise technique et d'une expérience de terrain que son directeur, Juan Somavia, entend mettre au service de la promotion du travail décent. Nous pouvons à cet égard rappeler l'action du mouvement syndical international dans la promotion des normes fondamentales de l'OIT, notamment par leur incorporation dans les principes directeurs de l'OCDE.

Une réflexion quant à l'implication de l'OIT dans le contrôle du respect des normes qu'elle édicte doit être menée dans le nouveau contexte créé par la Déclaration de 1998. La question mérite d'être posée d'une **labelisation** correspondant au respect des normes fondamentales du travail, en complément des rapports globaux de l'OIT, qui assurerait une lisibilité plus grande à ces principes de bonne conduite. Sans sous estimer la difficulté de mise en œuvre et de suivi d'une telle proposition, le Conseil propose que, dans l'immédiat, il soit demandé aux entreprises de faire explicitement référence dans leurs codes de conduite au contenu de la déclaration de principe tripartite de l'OIT et de la déclaration fondamentale de juin 1998.

Le rapport de la Commission mondiale lui-même appelle à un renforcement du rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent.

- d) Favoriser les partenariats publics-privés

Outre la dimension sociale des entreprises dans leurs activités propres, celles-ci peuvent participer à des actions de développement. La gravité de la situation de certains pays et l'urgence qu'il y a à agir justifient que toutes les énergies soient mobilisées, notamment par le concours de fondations. De nombreux acteurs privés disposent d'une expertise qu'il convient de mettre à profit pour « faire flèche de tout bois ». Le rapport de la Commission mondiale en appelle à une « *complémentarité des flux de capitaux privés et publics* » (§ 474).

Toutefois, le bien commun doit être garanti et un encadrement rigoureux des actions est indispensable lorsque des missions de service public sont confiées à des entreprises privées.

Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique prévoit un large appel aux fonds privés pour assurer le développement d'un continent en manque de capital, étant donné la faiblesse de l'aide publique au développement.

e) Valoriser la diversité des formes d'organisation économique

Le rapport de la Commission mondiale souligne l'importance de la diversité des formes d'organisation économique depuis les entités multinationales jusqu'aux activités commerciales, artisanales et libérales d'initiative individuelle nécessaires au développement social qu'il encourage.

En outre, ce rapport insiste sur le rôle des coopératives qui, avec « *800 millions de membres à travers le monde, représentent une véritable force mondiale, mais sont également des agents économiques locaux importants dont la capacité est basée sur la confiance et la responsabilité dans la gestion. Leur contribution doit être reconnue et renforcée*

Cette position de l'OIT s'inscrit dans la continuité de sa recommandation de juin 2002 concernant la promotion des coopératives, qui préconise l'adoption de mesures particulières leur permettant de répondre aux besoins de leurs adhérents et de la société, en particulier à l'égard des groupes défavorisés.

Le Conseil économique et social soutient ces propositions qui visent à **encourager les valeurs et les principes coopératifs** : adhésion volontaire et ouverte à tous, pouvoir démocratique exercé par les membres, participation économique des membres, formation et information, etc. L'esprit et les pratiques coopératives sont des facteurs d'équilibre et contribuent à la promotion des hommes. Ils permettent d'ancrer les productions dans les territoires, de préserver l'emploi et les savoir-faire locaux, et de s'organiser pour peser dans le commerce international, notamment dans le secteur agricole. La coopération est adaptée à de nombreux secteurs d'activité. Dans les pays les moins développés, elle peut contribuer à maîtriser l'exode rural des populations exposées à la pauvreté et les aider à construire leur avenir dans leur propre pays. Elle leur permet également l'apprentissage de la démocratie. Le développement durable est l'un des principes qui sous-tend le mouvement coopératif.

De même, les associations et les mutuelles qui appartiennent au **secteur de l'économie sociale** incluent, elles aussi, dans leur objet la responsabilité sociale dans l'organisation du travail tout autant que dans la réponse aux besoins de leurs adhérents. Ces catégories d'entreprises couvrent l'ensemble du champ des activités économiques, sociales et solidaires, auquel elles apportent leur originalité et leur capacité d'innovation.

2. Promouvoir les initiatives économiques éthiques

a) Développer le commerce équitable en France

Des associations labellisent en Europe des produits issus du **commerce équitable** et rémunèrent au juste prix les produits de base issus de petites exploitations agricoles des pays du Sud.

Ces actions ont une vertu pédagogique pour le consommateur qui intègre des préoccupations sociales dans ses choix. Si l'on déplore la perte de valeurs qu'occasionne la mondialisation dans sa forme actuelle, les comportements intégrant la dimension sociale sont à promouvoir.

Le commerce équitable progresse en France, même s'il reste moins développé qu'ailleurs en Europe où il représentait 400 millions d'euros en 2003 pour 28 millions d'euros en France. S'il est en plein essor, il reste marginal et mérite un appui énergique. Cependant, si une aide au commerce équitable peut se justifier (le Haut Conseil de la coopération internationale propose ainsi une déduction fiscale), sa forme reste à étudier. Son développement réside aussi dans la **coopération avec les principaux acteurs du commerce traditionnel et de l'artisanat**.

Au-delà des particuliers, les collectivités locales, les entreprises et toutes les organisations collectives peuvent contribuer à l'essor de ce type de commerce qui lui permettra de résorber son différentiel de prix. L'Assemblée nationale ainsi que le Sénat se sont inscrits dans cette dynamique, le Conseil économique et social s'y engage également pour appeler tous les acteurs de la société civile à participer activement à l'essor de cette forme de commerce.

b) Encourager le commerce éthique (label social et environnemental)

Au-delà du commerce équitable, dont la finalité est de rééquilibrer les termes de l'échange, il existe un embryon de **commerce « éthique »**, pendant consumériste de l'investissement socialement responsable. Basé sur le choix de productions respectueuses de normes environnementales et sociales, il repose également sur la labellisation. Il conviendrait de réfléchir à une harmonisation des labels, dont la profusion peut déstabiliser le consommateur. Tout comme pour les codes de conduite des entreprises, l'OIT bénéficie d'une expérience qui doit être mise à profit, en lien avec la Banque mondiale et l'initiative « Global Compact » des Nations Unies.

c) Soutenir les initiatives des entrepreneurs sociaux, notamment en matière de micro-crédit

Si les pays développés bénéficient d'une économie principalement formelle, qui peut être régulée, les pays les moins avancés n'ont pas cette chance, des populations entières restant hors de portée du développement mondial. Le passage de l'économie informelle à une économie formelle nécessite des formules adaptées.

Le rapport de la Commission évoque à juste titre les expériences de **micro-crédit** (§ 344) qui sont aujourd’hui bien connues et parfois soutenues par de grandes firmes internationales. Cependant, de multiples initiatives locales tout aussi innovantes méritent un soutien institutionnel ou financier.

La France dispose elle-même d’un vaste tissu d’entreprises intermédiaires, d’entreprises d’insertion et d’un ensemble de dispositifs à faire connaître, qui permettent une insertion par l’activité économique. Soutenu par une agence dédiée, l’AVISE, ce type d’initiatives illustre bien la prise en compte de la dimension sociale de l’activité économique dans notre pays. L’année 2005, proclamée par l’ONU comme année du micro-crédit, devrait être l’occasion de populariser la démarche et de lui trouver les incitations les plus pertinentes.

3. Développer les coopérations décentralisées entre territoires français et étrangers

La « coopération décentralisée » désigne l’ensemble des initiatives des collectivités locales en faveur du développement. Les relations internationales les plus fréquentes entre territoires prennent la forme de jumelages de communes, qui peuvent servir de support à une plus ample coordination. Le Conseil souligne l’intérêt de concevoir ces partenariats locaux en tenant compte de l’origine des populations immigrées présentes dans la commune, de manière à favoriser simultanément la solidarité et l’intégration.

Le rapport de la Commission mondiale insiste avec raison sur l’importance de l’échelon local, « *niveau où la démocratie peut être réellement participative* » (§ 293). Et, si « *administration locale n’est pas synonyme d’isolement* » (§ 305), c’est aussi grâce à la coopération décentralisée. Celle-ci représentait pour la France 115 millions d’euros vers les pays en développement, hors co-financements en 1999. Les cofinancements représentaient 8,3 millions d’euros en 2002. Cette forme de coopération doit être encouragée. Elle revêt une importance toute particulière dans les DOM-TOM. Ainsi les actions menées par l’Union européenne et la région Guadeloupe, dans le cadre du programme Interreg III, en association avec le CESR, sont la démonstration probante de leur utilité.

Après avoir connu une progression globale de plus de 40 % entre 1997 et 2002, les crédits destinés à soutenir ces actions ont subi une baisse de 9,1 % en 2004, et une nouvelle baisse a été prévue dans le projet de loi de finances pour 2005. Le Conseil économique et social préconise une inversion de cette tendance.

a) Faire valoir le rôle des CESR dans la définition et le renforcement des liens entre collectivités territoriales françaises et étrangères

La définition de politiques de « coopération décentralisée » est l’affaire de tous les acteurs de la société civile du territoire. D’ailleurs, au niveau européen, la définition même de coopération décentralisée inclut tous les acteurs locaux. Les **Conseils économiques et sociaux régionaux** tiennent pour cela un rôle majeur d’information, de diffusion d’expériences de coopération réussies. Les

problématiques de ruralité notamment, qui touchent un grand nombre de nos terroirs, apporteront une sensibilité particulière aux problèmes d'exode rural. Un représentant du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales du Sénégal (CRAES) a lancé un appel fort en ce sens lors de sa visite au Conseil.

Il appartient aux CESR de se saisir de l'évaluation de ces coopérations et de déterminer les actions locales à impulser.

b) Soutenir les réseaux de maires (§ 305)

Comme le souligne le rapport de la Commission mondiale, les **réseaux de maires et plus généralement les réseaux d'élus** ont un rôle important à jouer, qu'ils aient la charge de grandes villes ou de villages ruraux. La coopération décentralisée, évoquée plus haut, peut être financière mais également revêtir la forme d'échanges de vues permettant une réflexion en réseau.

B - ALIMENTER LE DÉBAT SUR LA MONDIALISATION ET DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES

1. Mobiliser les atouts du Conseil économique et social pour promouvoir un large débat public, constructif, autour de la dimension sociale de la mondialisation

Le rapport de la Commission mondiale considère que « *le débat public sur la mondialisation est dans l'impasse. L'opinion demeure prisonnière de certitudes idéologiques et est divisée par toutes sortes d'intérêts* ». Le Conseil économique et social partage l'avis de la Commission qu'un effort de sensibilisation est indispensable et qu'**un large dialogue est la première étape pour renforcer la confiance et mobiliser en faveur du changement**. Ce dialogue se développe au niveau international dans les forums mondiaux ou régionaux. Il doit commencer au niveau des pays.

Par son statut et sa composition, le Conseil économique et social constitue un « *forum permanent privilégié - mais pas exclusif - de représentation, d'information, d'expression, d'échanges, de débats et de concertation des organisations de la société civile* », selon la formule de son Bureau dans sa contribution « *De la représentation institutionnelle de la société civile* » de 2002. « *Le CES ne peut que tirer parti des atouts que lui confèrent la diversité de ses composantes et sa capacité à organiser le débat prospectif, en vue d'aborder collectivement les problèmes de société ayant un impact sur la vie quotidienne des français...* ».

La dimension sociale de la mondialisation entre dans le champ de ce débat prospectif et constitue un enjeu de démocratie participative. Il importe que « les gens », pour reprendre le mot de la Commission mondiale, parlent entre eux de la dimension sociale de la mondialisation, confrontent leurs expériences et leurs jugements, pour mieux comprendre ce qui se passe et agir utilement, comme

entrepreneurs ou salariés, mais tout autant comme consommateurs, c'est-à-dire comme citoyens, acteurs de la société civile.

Le présent avis représente donc surtout le **point de départ d'un débat**, les déclarations de chaque groupe qui y sont attachées en étant les premières facettes.

Le Conseil économique et social entend impulser et éclairer ce débat, dans un souci de proximité, de réactivité et par une approche positive des problèmes.

Mais le débat doit se tenir **au plus près des réalités de la vie économique et des entreprises** sachant qu'il doit avoir lieu à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Les Conseils économiques et sociaux régionaux peuvent créer des espaces et des temps de dialogue ouverts à toutes les formes de responsabilités et d'engagements sur le terrain. Ils pourraient initier et animer des échanges décentralisés liés à des dossiers concrets, géographiques et sectoriels. Les élus locaux, à commencer par les maires, peuvent aussi jouer un rôle important car ils sont souvent aux prises avec les conséquences sociales et économiques de la mondialisation, positives ou négatives, sans pour autant pouvoir entrer en relation avec les vrais décideurs de plus en plus lointains.

Cette méthode de dialogue ouvert, ne refusant pas les tensions entre les différents acteurs mais permettant à chacun de revisiter ses convictions, est un préalable indispensable à une mobilisation efficace pour une mondialisation plus juste. Le CES pourrait alors trouver dans les résultats de ces échanges la matière d'une **évaluation**, et d'une synthèse régulière sur l'évolution des enjeux, débouchant sur une réflexion prospective et une relance du travail local.

Un tel suivi justifierait à tout le moins la mise en place, dans le cadre des structures actuelles du Conseil, d'un groupe de veille ainsi que cela se fait déjà pour le suivi des travaux de l'OMC.

Au-delà d'une simple dénonciation des difficultés et injustices, le débat doit être porteur de **propositions**. En effet, en confrontant diverses interrogations et expériences, des réponses originales peuvent être élaborées. Un bassin d'emploi sinistré ayant su trouver une nouvelle orientation industrielle, un partenariat culturel développé au niveau transfrontalier ou intercontinental, seront des exemples à valoriser. Il s'agit de diffuser les expériences des acteurs ayant su utiliser l'interdépendance économique pour créer du lien social, ouvrir les esprits et faire se rencontrer les cultures.

En décembre 2003, sur le rapport de M. Serge Lepeltier, Sénateur, la mission parlementaire sur les effets de la mondialisation a proposé la création d'un observatoire. Le Conseil économique et social se retrouve dans les objectifs de ce rapport qui montre l'utilité de multiplier les travaux scientifiques sur le phénomène de la mondialisation, de promouvoir et d'animer des expertises, d'informer et d'animer le débat public, d'aider la décision.

2. Sensibiliser la jeune génération aux problèmes de la mondialisation

Le Conseil économique et social porte une attention particulière à l'ouverture des jeunes aux enjeux de la mondialisation, en particulier dans sa dimension sociale, qui auront une influence considérable dans leur vie d'adulte. Il souhaite que l'engagement des jeunes pour un monde plus solidaire soit encouragé dans le choix de leur avenir professionnel, ainsi que dans la vie associative, dont les acquis doivent être reconnus dans les parcours de formation.

a) Au niveau de l'enseignement

La dimension sociale de la mondialisation peut trouver de nombreuses déclinaisons dans le cadre de l'enseignement scolaire : instruction civique, économie, histoire et géographie, par exemple, en montrant sa place dans l'histoire humaine. Pour encourager une réflexion éclairée sur les mutations en cours et leur volet social, l'enseignement pourrait s'appuyer sur le rapport de la Commission mondiale ou sur les rapports de l'OIT. Il devrait surtout aller à la rencontre des acteurs de la vie économique dans ses différentes formes.

b) Plus largement, dans tous les modes d'enseignement par des échanges y compris vers les pays en développement

La mondialisation de l'économie renforce la nécessité d'encourager la jeunesse à aller à la rencontre des autres cultures, car la diversité culturelle est une richesse de plus en plus précieuse dans notre « village global ». Les échanges entre apprentis, étudiants ou lycéens, d'horizons très différents, doivent être soutenus et multipliés pour éduquer aux valeurs humanistes de la rencontre, de la reconnaissance et du respect de la diversité des cultures. Les échanges avec les pays en développement sont particulièrement précieux.

3. Inciter les médias à diffuser les éléments d'un débat éclairé et dépassionné sur la dimension sociale de la mondialisation

Les médias et tous ceux qui s'y expriment ont une responsabilité importante dans l'animation des débats sur la dimension sociale de la mondialisation. Afin de dépasser les oppositions superficielles, il convient de promouvoir les formules qui développent l'écoute mutuelle autant que l'esprit critique. Le service public audiovisuel a dans ce domaine une responsabilité forte, mais l'ensemble de la profession doit prendre des initiatives pour éclairer les enjeux humains de la mondialisation.

Les médias doivent diffuser les clés de compréhension du débat et montrer qu'une mondialisation amputée de sa dimension sociale, ne peut être ni juste ni durable. Ils doivent faire connaître les initiatives prises, susciter les réflexions et l'action des citoyens.

CONCLUSION

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation se conclut par l'affirmation que la tâche est maintenant de « susciter une volonté politique permettant de traduire l'engagement en action » (§ 633).

Ayant examiné les propositions et recommandations formulées par ce rapport et pour répondre à la saisine de M. le Premier ministre, le Conseil économique et social retient les conclusions suivantes :

L'appel de la Commission mondiale concerne notre pays, aussi bien dans sa société civile que dans ses autorités politiques nationales et territoriales. Il concerne aussi l'Union européenne, qui concrétise l'ambition de la solidarité à l'échelle du Vieux Continent, et dont l'inspiration humaniste la situe en première ligne de l'action pour une mondialisation juste.

En s'inspirant de nombre de ses travaux antérieurs, **le Conseil économique et social propose une dynamique de l'action, du local au global, dans laquelle le débat est le moteur du changement. Les grandes lignes de ses propositions sont les suivantes :**

Les actions concrètes que la France et l'Union européenne peuvent entreprendre dans le présent :

1. mener une action très volontariste en matière d'**éducation** et de formation, notamment par une meilleure complémentarité entre les modes de formation, et renforcer l'**enseignement supérieur** et la **recherche** ;
2. inscrire la politique de l'emploi dans l'objectif du « **travail décent** » défini par l'OIT ;
3. **accroître l'aide publique** française pour le développement et continuer l'action pour rallier la communauté internationale au principe de la levée de nouvelles ressources au niveau international ;
4. relancer le processus de **Lisbonne**, créer un brevet européen, harmoniser le droit fiscal, social et financier pour les entreprises innovantes et promouvoir des universités de dimension européenne ;
5. lancer le **pacte européen pour la jeunesse** ;

6. mobiliser les **fonds structurels** en faveur des politiques d'emploi et de soutien à l'innovation dans les nouveaux Etats membres, et soutenir le renforcement des partenaires sociaux dans ces pays ;
7. intégrer systématiquement dans les accords de coopération, d'association ou de libre échange, des **clauses** de respect des **droits de l'homme** et des stratégies de lutte contre la pauvreté ;
8. inclure les politiques européennes de gestion des **flux migratoires** dans les politiques globales de coopération au développement ;
9. encourager l'application des **normes fondamentales du travail** grâce à un Système de préférences généralisées (SPG) rénové qui tienne compte d'indicateurs de pauvreté et de développement ;
10. valoriser l'aspect multifonctionnel de **l'agriculture**, affirmer le droit à l'autosuffisance alimentaire et promouvoir une régionalisation de la mondialisation, préservant le Traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays les plus vulnérables.

Les propositions de réforme du système multilatéral susceptibles de changer le cours de la mondialisation :

11. créer au niveau français une **structure de coordination interministérielle** à l'image d'un SGCI aux compétences étendues, qui coordonnerait les positions françaises au sein des institutions multilatérales ;
12. mettre en place au **niveau européen** des groupes de travail qui **coordonnent** les positions des Etats membres ;
13. faire une **place plus importante aux pays en développement** dans les organes de décision des institutions multilatérales ;
14. **rééquilibrer** l'autorité et mieux coordonner l'action des **organisations internationales** en renforçant le dialogue entre elles et les moyens d'action d'institutions comme l'OIT ou l'OMS, dans une approche intégrée du développement ;
15. aller vers la **création d'un Conseil de sécurité économique et social** ;
16. valoriser le rôle de l'OCDE et **ouvrir le G8** à de nouveaux partenaires en faisant du développement un point permanent de son ordre du jour ;
17. mettre en place une **Organisation mondiale de l'Environnement** ;
18. garantir la **transparence**, aussi bien pour les institutions que pour les ONG et définir pour celles-ci une procédure d'accréditation

- auprès des institutions internationales qui repose sur des critères acceptés par tous ;
19. faire en sorte que les institutions internationales puissent dresser un **bilan** qualitatif et quantitatif **des actions** menées par les **ONG** dans le cadre des programmes de développement ;
 20. associer les Conseils économiques et sociaux au travers de l'**AICESIS**.

La mobilisation de l'opinion et des forces vives de notre pays par le dialogue et le débat constructif, pour faire d'une mondialisation plus juste l'affaire de tous :

21. encourager la **responsabilité sociale des entreprises**, par le respect des normes élaborées par les institutions internationales et les autorités nationales ou régionales, la négociation collective et la promotion des expériences d'investissement socialement responsable et des bilans sociaux et environnementaux des entreprises ;
22. améliorer les procédures de **suivi des principes directeurs** de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, notamment grâce à une labellisation du respect des Normes fondamentales du travail (NFT) ;
23. favoriser les **partenariats publics-privés** pour le développement ;
24. **valoriser la diversité** des formes d'organisation économique, en favorisant les formes artisanales et libérales, la coopération et l'économie sociale ;
25. soutenir les **initiatives économiques éthiques** : commerce équitable, commerce éthique, micro-crédit ;
26. impliquer les **Conseils économiques et sociaux régionaux** dans la définition et le renforcement des liens entre collectivités territoriales françaises et étrangères ;
27. soutenir l'action des réseaux des **maires** ;
28. promouvoir des **débats** décentralisés et constructifs sur la dimension sociale de la mondialisation, au plus près des réalités locales, faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodique, par l'engagement du CES et des CESR ;
29. mobiliser le système éducatif et sensibiliser **les jeunes** aux enjeux de la mondialisation ;

30. diffuser dans les **médias** les éléments d'un débat éclairé, dépassionné et constructif.

De surcroît, le rapport de la Commission mondiale ouvre pour le Conseil économique et social des perspectives de travaux sur **des questions qui mériteraient d'être approfondies** :

- la valorisation de la diversité des formes d'entreprendre permettant de faire face à l'ensemble des besoins ;
- la mise en œuvre du concept de travail décent dans l'Union européenne, y compris en ce qui concerne l'interdiction du travail des enfants ;
- la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement socialement responsable ;
- le développement du commerce éthique et le rôle des consommateurs ;
- la coopération sanitaire internationale ;
- le renforcement des moyens juridiques des institutions spécialisées relevant du système des Nations Unies (OIT, OMS) et leur coopération avec les institutions de Bretton Woods...

Plus globalement, le Conseil économique et social sera attentif à la réalisation des engagements qui ont été pris au niveau européen, y compris à propos de la stratégie de Lisbonne, et au niveau international, notamment ceux de la déclaration du Millénaire des Nations Unies concernant la réduction de la pauvreté. **Les propositions du rapport de la Commission mondiale pourraient** d'ailleurs être en mises en synergie avec les **Objectifs du Millénaire**, notamment celles qui ont trait au travail décent.

*
* *

L'émergence du sentiment d'appartenance à une même communauté de destin planétaire donne à la question sociale une dimension et une densité nouvelles. Le désastre provoqué dans l'océan Indien par le séisme du 26 décembre 2004 a avivé cette perception, balayant une multitude de vies, que tout pouvait séparer l'instant précédent, mais provoquant d'innombrables gestes de solidarité en reconnaissance d'une égale dignité humaine.

Cette montée des consciences appelle les dirigeants et les peuples à dépasser les peurs et les affrontements pour donner de plus en plus de consistance à la démocratie mondiale et à la solidarité.

Sans doute sommes-nous placés devant **une alternative entre le mythe d'un monde qu'il s'agirait de pacifier en l'ordonnant à une forme définie de puissance et de culture, comme si la maîtrise des événements était une fin en soi, et l'espérance d'un monde riche de sa diversité mais solidaire dans la**

garantie du respect de la dignité humaine et dans la valorisation de ses formes d'expression.

La seule compétition qui vaille est celle du développement de tous, dans l'attention prioritaire aux plus faibles, et c'est bien là affaire de volonté : les conflits d'intérêts et la croissance mondiale inégalitaire accumulent les tensions, alors que **l'économie mondiale dispose des moyens techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie de développement universel**, ouvrant des opportunités à tous.

Les injustices sont criantes, les risques sont majeurs, les chances sont réelles. Humaniser la mondialisation, c'est faire le choix d'une mondialisation où la croissance et la répartition des richesses servent le développement humain, juste et durable, garant de la paix. **Cette politique doit s'inspirer des valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité qui trouvent leur source dans l'intangible dignité de chaque personne.**

La déclaration de la Conférence internationale du travail à Philadelphie le 17 mai 1944 marquait déjà la direction à prendre en affirmant que « *le travail n'est pas une marchandise* » et que tous les êtres humains « *ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales* ». Le rapport de la Commission mondiale nous rappelle cette contribution exceptionnelle de l'OIT, qu'il faut encore renforcer, au sein des institutions de la gouvernance mondiale, de par sa mission et son organisation tripartite.

Cette ambition de permettre un développement humain durable pour tous les peuples n'est-elle pas le grand défi du siècle, dans toutes les dimensions de notre humanité, économiques, sociales, environnementales, culturelles et spirituelles ? N'est-elle pas susceptible de mobiliser la société civile et de donner sens à l'action politique ? Notre pays se doit de la promouvoir au nom de la fraternité qui, avec la liberté et l'égalité, donne à sa devise une portée universelle.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

En multipliant les échanges entre les pays, en facilitant les relations commerciales d'un continent à l'autre, la mondialisation a entraîné dans son sillage une large ouverture des économies et des sociétés. Mais, elle n'est pas parvenue à résoudre ce difficile problème de l'équité des échanges, ni celui qui lui est lié, d'un meilleur équilibre des niveaux de développement.

On peut clairement lire dans les travaux de la Commission mondiale que « *nombreux sont ceux qui profitent du système. Mais, plus nombreux encore sont ceux qui en sont exclus* ». Est-ce acceptable ? Peut-on, sans sourciller, prendre connaissance du dernier rapport de la FAO qui affirme que le jeu des marchés internationaux des produits agricoles pénalise les 2,5 milliards d'habitants du monde en développement ? Non bien sûr.

C'est pourquoi le groupe de l'agriculture se félicite du fait que le Premier Ministre ait saisi notre Assemblée du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il est des travaux qu'il convient de remettre sans arrêt sur le métier tant que leur solution n'est pas satisfaisante. Et, nous pouvons dire aujourd'hui que la Gouvernance mondiale n'est pas satisfaisante, tant les dérives auxquelles nous assistons, sont importantes.

La mondialisation est un fait inéluctable de nos sociétés modernes. Il serait illusoire que de vouloir la contester. Mais, cela ne signifie pas pour autant que nous devons en accepter les effets pernicieux. Bien au contraire, tout doit nous inciter à œuvrer en faveur d'une mondialisation régulée, dirigée, contrôlée.

La mondialisation doit être reconstruite à partir de sa base jusqu'à son sommet. Il est, en effet, absolument essentiel si nous voulons répondre aux préoccupations majeures des habitants de notre planète, de les écouter et de les inciter à s'organiser, sans attendre qu'interviennent les grandes organisations internationales. Il est par exemple incompréhensible, lorsque l'on sait combien l'alimentation participe de l'identité, du patrimoine, de la pratique religieuse des peuples, que chaque pays ne puisse pas affirmer son propre modèle agricole et n'ait pas comme ambition d'assurer sa propre indépendance alimentaire.

Chacune des civilisations de la planète obéit à des règles différentes qui puissent leur justification dans l'histoire, dans la recherche d'une autosuffisance alimentaire, dans la volonté de répondre aux exigences de qualité et de sécurité des consommateurs, dans le souhait de participer à l'équilibre du tissu social etc. Tout cela doit pouvoir être préservé. C'est important pour nos sociétés occidentales. C'est encore plus important pour les pays en développement dont l'organisation agricole est complètement déstructurée.

La préservation de la spécificité des modèles agricoles passe par une intégration dans des ensembles régionaux cohérents et solidaires, reconnus et respectés les uns des autres. Le chemin est encore long pour parvenir à cet état de fait. C'est pourtant là une condition essentielle à l'affirmation de modèles agricoles réclamés par les différentes sociétés à travers le monde.

La réorganisation de la mondialisation à sa base est nécessaire. Mais, elle ne pourra conduire à un nouvel ordre international et à une nouvelle gouvernance mondiale que si, parallèlement, les grandes organisations internationales obéissent elles-mêmes à des objectifs renouvelés.

Le rapport l'explique avec beaucoup de clarté. Le monde bouge et les institutions n'ont pas assez pris la mesure des changements intervenus. Il n'est plus possible aujourd'hui de découper les actions internationales en autant de domaines qu'il existe d'organisations mondiales. Personne n'a rien à y gagner. Bien au contraire. Les organisations internationales doivent s'astreindre à dépasser leurs différends pour rapprocher leurs actions autour d'objectifs communs et concertés, qui prennent en compte l'ensemble des données économiques et sociales d'un pays. On connaît trop les conséquences extrêmement lourdes pour les populations des pays en difficulté, des cadres économiques imposées de l'extérieur au mépris de considérations locales, pour ne pas souhaiter qu'une fin soit mise à tout cela.

La gouvernance mondiale est un sujet trop important pour être laissé aux mains de quelques instances internationales. Chacun est concerné. Chacun doit être acteur de l'évolution qu'il souhaite voir émerger.

Groupe de l'artisanat

Face à l'impasse du débat public sur la mondialisation et la persistance du non-respect des engagements internationaux de développement, cet avis constitue un véritable document de référence, laissant de côté les divergences sur les causes de l'accentuation de la pauvreté dans le monde.

Les entreprises artisanales, tout en étant présentes majoritairement sur les marchés de proximité, sont fortement concernées par la dimension internationale et donc attachées à la démarche du local au global. En effet, cette démarche représente pour elle une double opportunité : celle de faire valoir leurs spécificités et d'éviter ainsi que des normes établies par et pour les grandes entreprises continuent à gouverner le monde des affaires, et celle d'apporter leur contribution à la construction d'un monde meilleur.

Au-delà de cette approche, le groupe de l'artisanat apprécie la structuration des préconisations par priorité et par niveau de décisions, même si demeurent aujourd'hui beaucoup d'incertitudes sur leur faisabilité au regard de la situation financière de la France et de l'Europe. En effet, le niveau actuel de la croissance ne permet pas de sous-estimer la dimension économique sans laquelle aucun progrès social n'a de chance de se concrétiser.

C'est la raison pour laquelle le groupe de l'artisanat insiste sur le soutien aux initiatives individuelles qui contribuent non seulement à la dynamique économique mais aussi à l'épanouissement humain. *Au niveau français*, ce soutien doit passer par la reconnaissance de la formation professionnelle, l'ouverture de la recherche et de l'innovation à l'artisanat et une meilleure adaptation des règles à la taille des entreprises. *Au niveau de l'Europe*, l'Union européenne de l'artisanat et des petites entreprises (UEAPME) souhaite profiter de la relance de la stratégie de Lisbonne, pour rappeler l'existence de la charte européenne des petites entreprises et la nécessité de sa prise en compte dans les différents programmes de politique régionale sociale, fiscale et scientifique. *Au niveau international*, les actions de coopération technique réalisées par les chambres de métiers et les organisations professionnelles méritent d'être renforcées dans la mesure où elles contribuent, à leur niveau, au développement durable par le biais de leur aide à la structuration locale des activités.

En dehors de ces remarques ponctuelles, le groupe de l'artisanat apprécie le sens de la réforme des institutions internationales vers plus de cohérence, de transparence et d'équité, dans lesquelles les pays en développement seraient davantage représentés, la dimension sociale mieux prise en compte et la hiérarchie des normes respectée. Pour cela, il partage le renforcement du rôle des Etats, la mise en place d'organes de règlements des différents et la création d'un Conseil de sécurité économique et social, à condition que de réelles sanctions puissent s'appliquer à tous les contrevenants, afin que les grands axes d'action collective, la prévention des risques, la préservation des biens publics mondiaux et l'arbitrage entre les priorités puissent voir le jour et être coordonnés pour le bien de tous.

Espérant que le Sommet du G8 de juillet, l'assemblée générale de l'ONU de septembre et la conférence de l'OMC de décembre 2005 accueillent avec conviction ces idées et donnent ainsi vie à cet excellent travail, le groupe de l'artisanat a voté favorablement l'avis.

Groupe des associations

On ne peut que soutenir avec force la conception avancée par le rapport de la Commission mondiale : « *Rechercher la synergie entre l'économique, le social et l'environnemental, c'est reconnaître qu'il ne s'agit pas de domaines contradictoires, mais bien des divers aspects, se renforçant mutuellement, d'un même développement humain durable.* »

On a trop longtemps cru que la réussite économique était première et que le social et le culturel ne pouvaient en être que la conséquence, si les résultats économiques le permettaient. Ce primat de l'économique a malheureusement conduit à des déconvenues, voire des catastrophes dans des pays trop fragiles pour résister à l'ouverture des frontières, à la seule loi du marché, mais aussi pour certaines populations dans les pays développés. Ces dernières années ont montré que les pays qui ont pu et su investir dans les ressources humaines ont été

en mesure de produire une croissance dont le réinvestissement économique et social des résultats favorisait des nouveaux élans.

Il s'agit donc de remettre fondamentalement en cause la hiérarchie imposée entre l'économique, le social et le culturel : il faut cesser de ne considérer progrès social et culturel que comme des charges que l'on peut assumer si l'on a réussi économiquement, mais comme des investissements qui favorisent le développement économique. Aller vers une mondialisation plus juste, ce n'est pas ajouter une dose de social à la mondialisation des échanges économiques, c'est mettre en place une politique d'interactivité entre l'économique, le social et le culturel. François Coursin (ancien membre du groupe des associations) l'avait déjà exprimé dans son rapport sur « *La contribution de la France au progrès des pays en développement* ».

Par ailleurs, l'interactivité entre l'économique, le social et le culturel impose que toutes ces dimensions soient prises en charge simultanément, comme composantes d'une politique globale cohérente. Cela suppose une diversité des compétences et donc une diversité des acteurs. S'agissant des acteurs économiques, la diversité des formes pour entreprendre est un atout majeur, devant la grande disparité des besoins à satisfaire, l'hétérogénéité économique et sociale des populations, la prise en charge des actions et services d'intérêt général...etc..

La diversité de statuts d'entreprises permet de produire les réponses les mieux adaptées à chaque besoin. Elle permet en outre l'éventail des métiers, des compétences, des modes d'activités, ainsi que la complémentarité nécessaire à des partenariats fructueux. Cette diversité permet enfin que le développement puisse être abordé par les diverses portes possibles : la démarche économique, sociale ou culturelle , ainsi que la mixité entre ces différents approches.

S'agissant des pays en développement, l'essor de la croissance doit, comme ailleurs, reposer sur la valorisation des ressources et compétences du tissu économique et social local. Or, comme le signale l'avis, les très petites entreprises qui y assurent un nombre considérable d'emplois et que l'on doit soutenir et aider, relèvent encore souvent du secteur informel. L'aide doit permettre le passage au secteur formel dans des conditions favorisant la pérennité de l'entreprise et les droits sociaux des personnels.

Enfin, il ne peut y avoir de développement durable sans une appropriation par les populations des politiques conduites. Au niveau local, régional, national ou international, le problème est le même : le refus de politiques appliquées du haut ou d'ailleurs, sans consultation et concertation, sans prise en considération des problèmes et des intérêts vécus. Même une démocratie représentative ne suffit plus si elle n'est pas assortie en permanence d'une jonction avec la démocratie de participation.

Progresser dans la voie de la concertation organisée entre responsables politiques et représentants de la société civile est un impératif que souligne à juste titre l'avis. C'est pourquoi il faut viser à ce que partout puissent se structurer en corps intermédiaires représentatifs les différents milieux : producteurs et professionnels, syndicats, associations...

Toutes les sociétés humaines sont partenaires d'un même monde : les décisions des unes ont des conséquence sur le devenir des autres. Aucune ne peut prétendre disposer d'un modèle universel qu'elle devrait imposer à toutes les autres. Dans un monde de plus en plus intégré, ce qui s'exprime d'abord, c'est la nécessité de mieux définir les règles du jeu et donc de réhabiliter la primauté de la responsabilité politique dans sa fonction de régulation. Mais cela dépend de sa propre capacité à favoriser le dialogue avec les citoyens. Reconnaître la société civile organisée dans son rôle d'interlocuteur est la voie réaliste et incontournable. A elle de se structurer en travaillant elle-même à la définition et la mise en œuvre de critères de représentativité incontestables, ainsi qu'en renforçant ses réseaux nationaux et internationaux.

Le groupe des associations a voté favorablement l'avis et s'engage à promouvoir au sein de ses organisations internationales le débat lancé à cette occasion pour permettre, tout comme à Porto Alegre récemment, une appropriation civique et populaire plus importante d'une mondialisation plus juste.

Groupe de la CFDT

L'avis du Conseil économique et social participe au sursaut de la communauté internationale pour s'engager dans la réalisation des objectifs du millénaire. Le rapport initié par l'OIT rappelle aux Etats de la planète que, pour une fois, ils se sont fixés 8 objectifs concrets et une échéance précise en 2015. Pour l'OIT, la garantie d'un travail décent constitue l'axe du combat contre la pauvreté pour lequel le partenariat public/privé est essentiel.

L'avis rappelle aux Etats développés que l'allègement, voire l'annulation de la dette, le doublement de l'aide au développement et une négociation commerciale plus équitable demeurent les conditions d'un rééquilibrage économique. Pour la CFDT, réduire ce fossé permettrait d'assurer une meilleure sécurité pour toute l'humanité et garantir l'avenir de la planète.

Le grand mérite de l'avis réside dans un dosage entre réalisme dans l'action locale et nationale contre les inégalités d'une part, appel à une régulation de la mondialisation réparatrice des inégalités d'autre part. Pour autant, force est de constater qu'une véritable volonté politique en faveur d'une mondialisation plus juste manque cruellement à une communauté internationale profondément divisée. Même au sein du G7, les pays riches ne parviennent pas à s'entendre ni sur la réduction de la dette, ni sur le financement de l'aide. Dans ce contexte, comment espérer dans une coordination des mécanismes onusiens au service des objectifs du millénaire ?

Pour assurer la promotion d'un tel consensus international, la CFDT souhaite mettre l'accent sur les institutions porteuses d'un dialogue avec la société civile. L'avis va dans ce sens quand il préconise la mise en place d'un véritable conseil de sécurité économique et social à l'ONU. Il reste malheureusement imprécis sur les finalités et la composition de cette institution souhaitée par la France.

Un tel conseil de sécurité pourrait définir des stratégies de développement durable tout en s'employant à coordonner les activités des organisations spécialisées des Nations Unies, des grandes institutions financières et de l'OMC. Mais il pourrait avoir également pour mission de dénoncer, voire de sanctionner des gouvernements ou des multinationales coupables d'enfreindre les grandes conventions internationales en matière de droits de l'homme, de droits du travail ou de normes environnementales. Certes, des espaces juridiques internationaux apparaissent en raison des questions sociétales qui se posent désormais à l'échelle planétaire (préservation écologique, terrorisme, corruption, migration, sécurité alimentaire et sanitaire...) mais un système juridique hiérarchisé reste à construire.

Concevoir un mécanisme de régulation universelle est une démarche à la fois urgente et complexe. Elle pourrait se nourrir utilement de l'expérience de l'Union européenne et de l'OCDE. En effet, ces institutions apportent déjà des réponses qui contribuent à la régulation mondiale en conjuguant action intergouvernementale, consultation des partenaires sociaux et des autres composants de la société civile au travers de mécanismes alliant incitation et contrôle des engagements.

Le monde a besoin de l'Europe. Elle apporte un modèle unique combinant justice sociale et progrès économique. Elle offre un système original d'ouverture commerciale aux pays les moins avancés. Elle occupe la première place pour l'aide humanitaire et l'aide au développement.

L'avis met bien en exergue ce rôle renforcé qu'une Union européenne, confortée par l'adoption d'une Constitution, pourrait encore davantage jouer au service du développement durable à l'échelle de la planète.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Le libre échange, dans sa conception théorique est sensé tirer l'ensemble de l'économie mondiale vers l'expansion, tout en assurant le développement des pays du Tiers-Monde. Pour y parvenir, l'investissement des pays riches doit plutôt être générateur d'élévation des niveaux de vie que d'accroissement de la rentabilité accrue des entreprises. Or, la mondialisation que nous vivons, a plutôt creusé le fossé entre pays riches et pauvres tout en paupérisant les populations moyennes.

La libéralisation des échanges ne peut se concevoir sans une véritable régulation intégrant liberté du marché et respect des règles concernant les exigences sociales, environnementales et éthiques du développement humain et sans que les Etats y jouent un rôle déterminant, garant de l'intérêt général.

Dans ce contexte la CFE-CGC a demandé lors des différentes négociations multilatérales le respect des normes internationales du travail, a milité pour une économie éthique, respectueuse de l'environnement et pour des conditions de concurrence équilibrées et a souhaité dans le respect des intérêts des pays en voie de développement, ne pas voir l'Europe et la France sacrifier leur économie et leur marché du travail.

La mondialisation ne doit pas aller de pair avec l'accroissement des inégalités. La réalisation de la mondialisation doit être modulée en fonction des différences de développement des pays. Tous les pays ne peuvent répondre aux même impératifs dictés par quelques pays riches. Un modèle unique de développement ne doit pas être imposé. L'Union européenne se doit de défendre une négociation plus large qui n'isole aucun secteur.

Les négociations multilatérales doivent permettre d'imposer des normes sociales *a minima*, telles que celles définies par l'OIT. Cela permettrait de lutter contre l'exploitation éhontée de populations en abolissant le travail forcé et de réguler la concurrence qui sert trop souvent d'alibi aux délocalisations. Celles-ci, en permettant d'échapper aux contraintes que représentent les normes sociales et environnementales en vigueur sont inquiétantes. Il importe d'éviter un nivelingement par le bas du droit social et environnemental. A ce propos, la baisse du coût du travail est souvent évoquée pour expliquer les délocalisations. Dans ce contexte de baisse des coûts, la mesure préconisée par la CFE-CGC est la création de la cotisation sociale sur la consommation.

Une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises s'impose. Celle-ci passe par l'implication des salariés dans les décisions de l'entreprise. C'est pourquoi le groupe de la CFE-CGC aspire à ce que l'encadrement dispose d'un réel droit d'expression, de critique et de proposition sur la politique de gouvernance de l'entreprise. Ces conditions sont les seules à même de permettre d'appliquer une politique qui aurait été décidée sans eux.

La régulation mondiale des questions environnementales fait maintenant partie des préoccupations des Etats. Une Organisation mondiale de l'environnement aurait pour mission de faire valoir aux différents acteurs la nécessité de développer des comportements responsables dans l'ensemble du système international.

L'avis cerne bien toutes les difficultés actuelles en la matière et apporte des recommandations utiles, même si le groupe de la CFE-CFC aurait souhaité aller au-delà.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif.

Groupe de la CFTC

Le présent avis porte sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation à l'OIT. Il s'agissait à la fois de s'exprimer sur le diagnostic et les analyses de la Commission mondiale sur la mondialisation, d'en retenir les pistes jugées prioritaires et enfin d'examiner le plus concrètement possible à quel niveau répondre à l'appel lancé par la Commission mondiale.

Comme le rapporteur, la CFTC souscrit pleinement au diagnostic d'une mondialisation porteuse d'opportunités mais aussi de déséquilibres insupportables. En quelques années, la mondialisation est de ce fait devenue l'un des thèmes majeurs d'un débat public souvent contestataire dans notre pays et dans le reste du monde. Trop longtemps, les principaux bénéficiaires de la mondialisation se sont reposés sur l'idée qu'une insertion efficace dans les marchés mondiaux libéralisés permettrait de résoudre tous les problèmes, notamment ceux des pays dits en voie de développement. Cette croyance a montré ses limites et c'est heureux. Notre Conseil est maintenant invité à aller plus loin. Selon les mots du rapporteur, « *le développement de la personne humaine doit être au cœur de la mondialisation* » et ce n'est pas le moindre mérite du rapport de la Commission mondiale que d'aller dans ce sens.

Tout en souscrivant pleinement à l'esprit du rapport de la Commission mondiale, l'avis évite la paraphrase comme le catalogue de bonnes intentions. Nous saluons au contraire la synthèse percutante qu'il fait en retenant quelques pistes jugées prioritaires et, le cas échéant, en les prolongeant par des mesures concrètes afin de les rendre opérationnelles.

Le groupe de la CFTC est convaincu que le fait d'orienter la mondialisation dans un sens plus juste nous concerne tous. Et c'est donc à juste titre que l'avis englobe la France et l'Europe, le système multilatéral, et enfin tous les acteurs de la société civile.

Concernant la France et l'Europe, il convient en effet tout d'abord de lever les ambiguïtés d'interprétation qui se cachent trop souvent derrière le processus de Lisbonne et qui aboutissent à une véritable dérive. Le groupe de la CFTC considère, d'accord avec le rapporteur, que pour construire l'Europe de la compétitivité et de l'intelligence, il convient d'abord de construire l'Europe de l'intelligence, et donc de porter en priorité l'effort sur les objectifs d'éducation, d'emploi et de cohésion sociale. La régulation de la mondialisation autorise pour chaque région du monde une approche spécifique. Cela permet de reconnaître le droit des pays de protéger leurs propres ressources économiques, culturelles et sociales et en premier lieu les ressources agricoles. Pour affronter dans de bonnes conditions la concurrence devenue mondiale entre les travailleurs, et les effets parfois dévastateurs au plan territorial des restructurations, il devient urgent d'élaborer un statut visant à sécuriser des parcours professionnels de plus en plus discontinus.

La CFTC réfléchit actuellement à un tel statut, qu'elle appelle statut du travailleur pour englober toutes les personnes, qu'elles soient ou non salariées. Celui-ci doit notamment permettre aux travailleurs de devenir acteurs de leur mobilité et non plus victimes face aux aléas de la vie. C'est un vrai projet de société qui couvre tous les aspects de la vie d'une personne, et notamment les aspects de reclassement et de formation tout au long de la vie. La formation est aujourd'hui une priorité pour l'économie.

Le groupe de la CFTC estime que cette idée d'une sécurisation des parcours professionnels, de plus en plus présente dans le débat public, mériterait un examen approfondi de la part du Conseil. Elle s'inscrirait naturellement dans l'agenda du travail décent.

Plus généralement, c'est en préservant son projet d'une Europe solidaire et compétitive que l'Europe servira le mieux la cause d'une mondialisation plus juste pour tous. On s'interroge souvent sur ce que représente le modèle social européen compte tenu du niveau d'intégration de l'économie au niveau mondial. En accord avec l'avis du rapporteur, nous voulons insister sur le dialogue social entre employeurs et salariés qui doit être un pilier du contrat social européen et en est la meilleure garantie.

La France et l'Europe doivent être au premier rang dans le développement de la coopération internationale notamment pour la lutte contre la pauvreté. Cela suppose des moyens et la CFTC soutient les actions visant à déployer des financements internationaux.

Les migrations résultent principalement de la pauvreté et de l'absence de travail décent, des inégalités de conditions de vie et d'accès aux soins entre pays pauvres et pays riches, du non-respect des droits de l'homme, alors que la nouvelle mondialisation s'accompagne dans de nombreux pays d'une résistance à l'accueil des populations étrangères. La CFTC est favorable à une approche globale des migrations recouvrant les aspects politiques, les droits de l'Homme, le développement.

Les crises internationales récentes, qu'elles touchent à la sécurité alimentaire, la stabilité financière ou à la protection de l'environnement illustrent le décalage croissant entre d'un côté des marchés de biens, de services et de capitaux et, de l'autre, des institutions internationales de régulation qui n'ont pas revu leurs règles de fonctionnement voire qui n'existent pas encore.

Les pays réunis à Doha, lors du dernier cycle de négociation de l'OMC, se sont contentés de « prendre note » du travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Les moyens de sanction de l'OIT doivent effectivement être renforcés et la création d'un Conseil de sécurité économique et social envisagée.

Quoi qu'il en soit, le débat public est lancé et il ne s'arrêtera plus. C'est tout le mérite de l'avis que d'évoquer dans sa dernière partie cette question. Le groupe de la CFTC se retrouve dans l'analyse particulièrement pertinente de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, qui doit en effet s'appuyer sur les normes définies par les institutions internationales et sur l'exercice du

dialogue social dans l'entreprise pour aller au-delà du simple exercice de communication marketing.

Pour difficile qu'il soit, le débat entre les institutions internationales et les Organisations de la société civile doit également se poursuivre et pour cela être organisé. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra construire progressivement le retour de la confiance sur le sujet de la mondialisation. Nous souhaitons en tous cas que ce présent avis y contribue et soit un outil permettant le dépassement des affrontements. La CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

L'exercice demandé par la saisine gouvernementale n'était pas simple. Produire un avis sur un rapport risquait d'aboutir à une laborieuse paraphrase réécrite dans le style qui nous est propre. La gageure était de faire référence à la Commission mondiale et à la lettre de son rapport, tout en faisant un travail original débouchant sur des recommandations pragmatiques, fondées sur des analyses justes et partagées.

Dans le flot composite des formulations du rapport de la Commission mondiale, nombreuses sont celles qui précisent de façon claire diagnostics et orientations.

Nous pouvons en citer deux à titre d'exemple :

- la qualité de la gouvernance d'entreprise est essentielle à l'économie de marché et à la société démocratique. Comme indiqué dans les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE [...], « *un bon gouvernement d'entreprise [...] permet [...] de s'assurer que les entreprises prennent en considération les intérêts d'une multitude de parties prenantes, ainsi que ceux de la communauté au sein de laquelle elles exercent leur activité [...]. Il constitue donc un moyen de veiller à ce que les activités des entreprises servent les intérêts de la société dans son ensemble [...]* » ;
- à tous les niveaux, les acteurs publics et privés qui peuvent influer sur les résultats de la mondialisation doivent être tenus démocratiquement comptables des politiques qu'ils appliquent et des mesures qu'ils prennent. Ils doivent tenir leurs engagements et user de leur pouvoir en respectant les autres.

Cette dernière sentence, très forte, a été citée dans l'avis et nous nous en félicitons, même si nous aurions souhaité qu'elle fut explicitée de façon plus incitative. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé d'inclure dans la partie « *Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises en France et à l'étranger* » du titre III du présent avis, un amendement qui fait référence au « *projet de normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits humains* » prochainement discuté par la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Le rapport de la Commission mondiale rappelle également qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, « *pour que les initiatives volontaires soient crédibles, il faut qu'elles s'accompagnent d'un souci de transparence et de la volonté de rendre des comptes, ce qui suppose l'existence de systèmes efficaces pour l'évaluation des résultats, l'information publique et la surveillance.* » Il serait notamment souhaitable que les entreprises rendent mieux compte de la manière dont elles s'assurent que leur propre comportement favorise le développement des bonnes pratiques chez leurs fournisseurs et leurs sous-traitants en matière sociale et environnementale et la façon dont elles les assistent pour y parvenir. Car la cohésion sociale ne peut se construire que dans l'ensemble du tissu des entreprises « grandes » et « petites », par la mutualisation des risques et la responsabilisation des comportements de gestion.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Pour FO, la dimension sociale de la mondialisation passe par la démocratie, les droits humains et sociaux, valeurs consacrées en France et dans l'Union européenne (UE) et dont la promotion exige des politiques économiques ambitieuses et une juste répartition des richesses. Dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la formation, de la recherche, des moyens supplémentaires doivent être dégagés et les politiques menées dans ces domaines prioritaires doivent être coordonnées.

Au niveau international, face au FMI et à l'OMC, l'OIT doit demeurer le contrepoids essentiel. Sa déclaration de 1998, relative aux principes et droits fondamentaux au travail en est d'ailleurs la démonstration.

Attachée à un Etat-décideur qui ne se contente pas de réguler, Force ouvrière rappelle que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation cite comme objectif essentiel à atteindre d'urgence : « *un Etat efficace qui assure une croissance économique élevée et stable, qui fournit des biens et une protection sociale, qui améliore les capacités de chacun par un accès universel à l'éducation et à d'autres services sociaux et qui favorise l'égalité entre hommes et femmes.* »

Dans le cadre de la réforme de l'ONU, transformer l'ECOSOC en un véritable Conseil de sécurité économique et social est une idée soutenue par FO. Le but : élaborer une nouvelle architecture des relations entre organismes internationaux pour établir une hiérarchie des normes internationales.

Alors que l'OMC est dotée d'un mécanisme de sanctions sans équivalent, les normes de l'OIT peuvent être bafouées sans aucun risque, faute de véritable tribunal international du travail.

Il faut donc replacer l'OMC et le droit commercial international à leur juste place : soumis aux obligations des membres des Nations Unies, dont le respect des Droits de l'Homme au travail.

En revanche, il convient d'être extrêmement prudents face à la responsabilité sociale des entreprises et aux codes de conduite. Pour Force ouvrière, de tels codes sont considérés comme une alternative à la responsabilité des gouvernements et représentent une menace de démantèlement des accords collectifs et du Code du travail.

En tout état de cause, leur mise en place doit se faire de manière concertée, aboutissant à des accords négociés incluant les normes sociales, comme le propose le projet d'avis. Ils doivent au minimum reprendre la législation nationale, les normes fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE.

Pour une mise en œuvre efficace de ces principes directeurs, il faut, comme le souligne le projet d'avis, parfaire la procédure de suivi : les Etats membres se sont engagés à mettre en place des points de contact nationaux chargés de « contribuer » à la résolution des questions soulevées par leur mise en œuvre. Pour la France, cette instance de consultation avec les interlocuteurs sociaux a été mise en place auprès du Ministère des Finances. Son fonctionnement doit être évalué.

Les principes directeurs de l'OCDE permettent cependant de réaffirmer la prépondérance des Etats sur les multinationales et de faire prévaloir un modèle social au sein des entreprises.

Concernant la proposition de confier à l'OIT un rôle de régulateur dans la distribution de labels sociaux aux entreprises sur le plan international, il est utile de rappeler qu'en 1997, le Directeur général de l'OIT avait présenté un rapport développant l'idée d'un label social global mis en place par une convention internationale, sorte de « couverture universelle » des droits fondamentaux des travailleurs garantie par une inspection internationale. Cette proposition a été unanimement rejetée par les pays en voie de développement. Mais l'année suivante, les Etats membres de l'OIT adoptaient la Déclaration sur les droits fondamentaux des travailleurs, soutenue par le mouvement syndical international.

FO rappelle d'ailleurs le rôle éminent du mouvement syndical international dans cette recherche permanente de règles pour bâtir une société plus juste et plus humaine.

Le groupe Force ouvrière a voté l'avis.

Groupe de la coopération

La commission mondiale pointe les conséquences de la mondialisation sur des pays entiers qui restent à la marge de la création de richesses ou sur des catégories de populations à l'intérieur des pays dits « gagnants ». La libéralisation des échanges n'est pas une fin en soi, elle devrait être un moyen de tendre vers la prospérité de tous. Pour le groupe de la coopération, l'enjeu est bien de corriger les effets pervers de la mondialisation sans pour autant la nier, c'est-à-dire de réguler. La mondialisation suscite des peurs et semble se résumer au tout pouvoir de l'OMC et à un processus sans légitimité. Le groupe soutient les propositions de réforme du système multilatéral et notamment de sa démocratisation qui passe par une meilleure prise en compte des pays en voie de développement, un pouvoir de contrôle des parlements élus et une consultation organisée de la société civile. Il faut également rééquilibrer l'autorité entre les différentes institutions internationales avec un nécessaire « recadrage » de l'OMC sur les questions commerciales et une meilleure prise en compte des normes du travail et des normes environnementales. En effet, si le marché est irremplaçable, il présente des défaillances qu'il convient de corriger par des règles minimales et équitables dans un monde hétérogène.

L'intégration régionale permet de mieux maîtriser les effets de la mondialisation. C'est l'une des justifications principales de la construction européenne, dont le projet est d'être un espace à la fois compétitif et solidaire. Si l'Europe veut concilier croissance, emploi et respect de l'environnement, il est indispensable que soient conduites les réformes nécessaires portant notamment sur l'effort de recherche et la politique d'innovation. De plus, pour nos entreprises, il est urgent d'avancer sur la voie de l'harmonisation fiscale, sociale et salariale qui doit permettre au marché unique élargi de fonctionner sur les bases d'une concurrence loyale.

« Tout commence au niveau local ». Le groupe de la coopération se retrouve particulièrement dans cette démarche ascendante basée sur la responsabilisation des acteurs. Les Etats et les administrations fixent le cadre juridique dans lequel évoluent les entreprises qui ont besoin de règles claires et stables. Le comportement des Etats, leur caractère démocratique et la façon dont ils gèrent leurs affaires internes jouent un rôle primordial dans le processus de développement. Ils conditionnent l'efficacité de l'aide internationale qui, par ailleurs, doit être renforcée et réorganisée. L'avis insiste sur le rôle des coopératives dans la promotion et la formation des hommes, qui représentent - rappelle l'OIT - 800 millions de membres à travers le monde : elles participent à l'apprentissage de la démocratie et permettent aux hommes qui s'y impliquent de construire leur avenir et d'être co-acteurs d'un projet économique. Elles sont spécifiquement porteuses de la responsabilité sociale de l'entreprise. Dans une économie ouverte, la démarche coopérative permet d'ancre l'acte de production tout en valorisant les terroirs et en les ouvrant aux marchés mondiaux. Ainsi, sont préservés l'emploi et les savoir-faire locaux. Le développement durable est

l'un des principes qui sous-tend cette forme d'entreprise qui est adaptée à de nombreux secteurs d'activité. Par leurs principes et leurs pratiques, les coopératives cherchent ainsi à être à la fois ancrées dans le local et impliquées dans les voies d'une mondialisation plus tournée vers l'homme.

Groupe des entreprises privées

L'immense majorité des responsables d'entreprise, parce qu'ils ont le souci de l'intérêt général et parce c'est l'intérêt bien compris de leur entreprise, ne peut que s'associer aux orientations sociales et humanistes ainsi qu'aux propositions formulées dans le projet d'avis.

C'est la raison pour laquelle le groupe des entreprises privées approuve cet avis qu'il a voté et félicite le rapporteur.

Mais, en matière de mondialisation plus juste, l'intention est plus facile que l'action. Aussi, nous souhaiterions insister plus particulièrement sur trois points qui nous semblent essentiels, pour ne pas dire élémentaires :

- d'abord, la construction d'un monde plus juste passe avant tout par le développement économique des pays les plus pauvres. Ce développement est la clé et la condition nécessaire sinon suffisante de leurs progrès dans tous les autres domaines ;
- ensuite, il ne peut y avoir de développement économique durable sans un niveau élevé de formation professionnelle. Ce qui implique des transferts massifs de savoir-faire, sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui. A cet égard, un « plan Marshall » de la formation et plus particulièrement de la formation professionnelle dans les pays pauvres, notamment en Afrique, devrait être engagé à l'échelle mondiale ;
- enfin, la mondialisation a toujours existé mais son accélération entraîne aujourd'hui des adaptations plus brutales et donc plus douloureuses. Personne ne peut més估imer les conséquences sociales dans les pays industrialisés, et particulièrement en France, de la nouvelle division internationale du travail, conséquences qui doivent être traitées mieux qu'elles ne le sont aujourd'hui et notamment mieux anticipées.

Mais force est de constater qu'il n'y aura pas de mondialisation équitable si nous ne portons pas un regard plus positif sur la création d'emplois dans les pays émergents.

Cela suppose que nous ayons une vision moins malthusienne du partage du travail, car le développement de l'emploi et du niveau de vie dans les pays émergents produira également des emplois en retour dans nos pays industrialisés.

Une mondialisation plus juste n'est pas un jeu à somme nulle dans lequel les progrès des uns se feraient aux dépens des autres.

Si elle est gérée équitablement, c'est-à-dire notamment en acceptant et respectant les règles du jeu fixées par l'OMC et par l'OIT, la mondialisation sera une chance dont les avantages l'emporteront largement sur les inconvénients.

Une mondialisation plus juste n'émergera pas seulement à la suite d'une ambition humaniste.

L'idée ne progressera et ne prendra forme que si l'on réalise que tout le monde a à y gagner ou plutôt que si le monde entier a à y gagner.

Groupe des entreprises publiques

Le groupe des entreprises publiques se félicite que le gouvernement ait souhaité connaître l'avis du Conseil économique et social sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Cette saisine est, en effet, pleinement justifiée par la valeur ajoutée que les représentants de la société civile peuvent apporter à cette réflexion.

Nous approuvons sans réserve la démarche consistante pour notre pays à prendre toute sa part dans les initiatives de progrès économique et social qu'appelle une mondialisation plus juste. Deux thèmes nous paraissent essentiels à cet égard : l'accent mis sur l'enseignement et la recherche tant publique que privée ; le nouvel élan donné à l'aide publique au développement avec l'objectif ambitieux de porter notre effort à 0,7 % du PIB d'ici à 2012.

N'attendons toutefois pas tout de l'Etat, car ses moyens sont comptés et une mondialisation plus juste est l'affaire de tous, à commencer par les acteurs économiques et sociaux, y compris, bien évidemment, les entreprises publiques.

Mais nous sommes plus forts lorsque toute l'Europe parle d'une seule voix et agit de manière coordonnée. C'est vrai évidemment pour l'économie de la connaissance qui est le premier axe de la stratégie de Lisbonne ; à cette fin, nous ne pouvons qu'approuver l'indispensable mobilisation au profit de la recherche en Europe. C'est vrai aussi et surtout pour la dimension sociale, composante à part entière de la stratégie de Lisbonne, qui doit être vérifiée non seulement dans la construction de l'Europe - par exemple dans l'attribution des fonds structurels - mais aussi au travers des politiques extérieures de l'Union, en systématisant, par exemple, l'inclusion de « clauses sociales ».

L'ouverture des économies et la révolution des nouvelles technologies ouvrent de nouvelles possibilités de progrès et de développement. Or, la régulation sociale et la gouvernance de cette économie mondialisée n'ont pas progressé au même rythme.

Force est de constater aussi que tous ne peuvent pas suivre cette mutation et que la détresse des plus démunis ne peut rester sans réponse. La solidarité nationale, européenne et mondiale doit rééquilibrer en permanence une évolution qui, faute d'une dimension humaine suffisante, serait univoque et porteuse de risques majeurs.

L'aide au développement nécessitera pour ce faire des ressources qui, de préférence, pourraient être mobilisées à partir de bases simples et existantes. Au-delà des moyens financiers, certaines politiques publiques pourraient contribuer à l'équilibre mondial ; c'est notamment le cas de l'accueil et de la formation des étudiants et chercheurs étrangers.

Pour que la mondialisation soit l'affaire de tous, les Etats doivent jouer leur rôle et associer leurs efforts pour assurer la transparence et la bonne gouvernance des institutions internationales. Notre groupe approuve la proposition de créer une agence mondiale de l'environnement se substituant au programme des Nations Unies et aux différentes entités existant en ce domaine. Il en va de même de l'institution d'un véritable conseil de sécurité économique et social. Nous regrettons toutefois que le rapport n'ait pas suffisamment développé cette importante proposition ni approfondi les divers moyens d'y parvenir.

La société civile a un rôle essentiel à jouer dans cette évolution, notamment au travers des ONG dont le fonctionnement doit être aussi incontestable que la mission ; d'où les propositions pertinentes du projet d'avis de développer une plus grande transparence et d'instituer des procédures d'accréditation. L'impulsion peut également venir du réseau des Conseils économiques et sociaux dans le monde. Il en va de même des Conseils économiques et sociaux régionaux et, de manière générale, de toute forme de coopération décentralisée.

Le groupe des entreprises publiques regrette que certaines propositions n'aient pu être, faute de temps, développées jusqu'à leur terme. Nous souhaitons qu'après avoir ainsi contribué à alimenter le débat d'une mondialisation plus juste, notre assemblée puisse aussi participer à la mise en œuvre des solutions.

Le groupe des entreprises publiques a voté le projet d'avis.

Groupe des français de l'étranger, de l'épargne et du logement

M. Feltz : « C'est avec un très grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet d'avis qui nous est présenté par Alain Deleu au nom de la section des relations extérieures. Comme les intervenants précédents, je tiens à mon tour à saluer la très grande qualité du travail réalisé par la section sur un sujet aussi complexe ainsi que la richesse des propositions formulées.

Permettez-moi cependant de faire quelques observations.

Le projet d'avis insiste surtout sur des structures, des concepts tels que les sociétés civiles, les Etats, les institutions internationales, pour souligner qu'elles doivent s'adapter aux aspects sociaux de la mondialisation. Il insiste par ailleurs sur l'action de la France à tous les niveaux, et aussi sur la responsabilité de tous les acteurs de la société (les Etats, les institutions internationales).

Mais il ne faut passer sous silence, et j'aurai aimé que cela soit affirmé de façon plus nette, plus précise, que la mondialisation concerne chacun d'entre nous ; surtout s'il s'agit d'imaginer et d'accepter les conséquences liées à l'amélioration du niveau de vie des plus pauvres de la planète. Cela implique nécessairement des actions de pédagogie dans le court, moyen et long terme ; actions à mettre en œuvre à partir des différentes institutions locales, nationales et internationales à destination de chaque citoyen privilégié au regard des plus démunis. En effet, la plupart des citoyens des pays développés, mais pas tous j'en conviens, sont toujours le « riche » de quelqu'un et en tous cas, d'un habitant des pays en développement.

J'aurais aimé aussi que le projet d'avis souligne la dimension du problème : entre un milliard et un milliard et demi de nantis face à 5 milliards d'habitants de notre planète privés de l'essentiel, ce qui entraîne chaque année des dizaines de millions de morts dont de très nombreux enfants.

Ces deux aspects du problème social de la mondialisation montrent qu'il y a urgence, même extrême urgence, à intervenir. Cela implique que les plus favorisés d'entre les citoyens des pays développés acceptent, dans l'avenir, de consacrer une partie de l'accroissement de leur pouvoir d'achat au financement du développement des pays en voie de développement (financement des investissements et de la formation) et cela dans une proportion plus élevée que par le passé. Il faut que l'opinion publique comprenne et admette que les conséquences de la mondialisation sont, à ce jour, bénéfiques pour la majorité des citoyens des pays occidentaux. En effet, dans le système économique actuel, nombre de produits arrivent sur les marchés de nos pays en provenance des pays en développement, à des prix qui participent à l'amélioration de notre pouvoir d'achat. Cela ne doit pas nous faire oublier qu'il y a chez nous des millions de sans emplois dont certains sont victimes de la mondialisation.

Cependant, pensons au prix de produits textiles, ordinateurs, appareils photos, chaînes hi-fi, et soyons lucides.

Il ne s'agit ni de culpabilisation, ni de moralisation mais de l'observation de la réalité, réalité qui oblige chacun d'entre nous, qui le peut, et non pas seulement les gouvernements, les institutions internationales, à faire aujourd'hui et demain et pour longtemps, preuve de solidarité.

Persuader les citoyens favorisés de notre pays de cette réalité nécessaire implique, là aussi, un effort de pédagogie intense et prolongé.

Prenons conscience que 285.000 morts hyper médiatisés entraînent un effort de solidarité sans précédent dans le monde mais que des millions de morts, chaque année, dus à la malnutrition et aux carences sanitaires n'entraînent pas jusqu'à ce jour, l'effort individuel de solidarité indispensable car ces morts n'entraînent pas la même sensibilisation et le même élan et pourtant...»

Groupe de la mutualité

L'avis du Conseil économique et social intitulé « *Vers une mondialisation plus juste* » approuve le rapport de la Commission mondiale lorsqu'il met en avant que le développement est le résultat de la synergie de l'économique, du social et de l'environnement. Cette thèse a depuis longtemps été soutenue par la mutualité, comme le fait d'ailleurs, de son côté, le groupe des associations : le progrès social n'est pas une charge mais un investissement, et la caractéristique des entreprises d'économie sociale est de l'avoir inscrit dans les principes mêmes de leur fonctionnement.

Le droit à un travail et à un logement décents, la nécessité impérieuse de la formation et de la recherche scientifique et technique, l'intégration des politiques de migration dans une politique globale de co-développement sont autant de pistes qui ont l'agrément du groupe de la mutualité, car elles traduisent sur un plan général, les règles sur lesquelles fonctionne l'économie sociale.

Reconnaître les formes coopératives d'entreprises était bien le moins puisque les pays en développement utilisent massivement cette forme d'activité. Le projet d'avis élargit avec raison la notion coopérative, liée à un statut spécifique de démocratie économique, à la diversité des formes d'entreprendre : cette diversité inclut, pour lors, les modes d'action associatifs et les structures mutualistes qui sont, pour les populations fragilisées, comme elles l'ont été en Europe, les premières formes de protection sociale organisées sur un mode privé.

Ce constat démontre le caractère pionnier des structures d'économie sociale et leur capacité à gérer efficacement de multiples domaines sans passer par une idéologie libérale. La forme dominante d'entreprise qu'est le capitalisme financier, adossée à cette idéologie libérale, a montré ses limites par les régressions sociales qu'elle crée : elle doit donc laisser toute sa place aux autres partenaires de l'activité humaine. La reconnaissance de la société civile et de ce que cela implique, est inéluctable. Sa représentativité, mais aussi son pouvoir d'agir sur les mécanismes des sociétés modernes, notamment au plan économique, doivent conduire à un élargissement de la sphère démocratique et à une affirmation de la responsabilité de tous dans l'évolution du genre humain.

Au-delà de ces pétitions de principe, le groupe de la mutualité constate que la Commission mondiale a préconisé « *qu'un niveau minimal de protection sociale soit accepté sans discussion en tant qu'élément du socle socio-économique de l'économie mondiale* ». Mais le groupe de la mutualité s'inquiète, comme le fait également le récent avis du Conseil, que, dans le même temps, un projet de directive européenne favorise « *le nivellement par le bas des normes de protection des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement* ». Les effets positifs de la mondialisation ne doivent pas cacher ses dangers, au premier rang desquels on peut citer la dégradation de la cohésion sociale. L'encouragement au développement des mutuelles, des associations et des coopératives dans les pays fragiles, est un facteur de maintien de cette

cohésion sociale, comme le pratique, par exemple, la mutualité en participant, avec les pouvoirs publics, à l'harmonisation de la législation des mutuelles santé en Afrique de l'ouest.

Le groupe de la mutualité a voté positivement.

Groupe de l'Outre-mer

Les économies des Départements et Territoires d'Outre-mer sont à la fois dynamiques et fragiles :

- dynamiques, car elles occupent les premières places du classement national pour l'évolution de la croissance, ces dernières années (source INSEE) ;
- fragiles parce qu'elles occupent également les premières places du classement pour le niveau de chômage, soit des taux de chômage qui oscillent entre 12 et 40%.

Dynamiques mais fragiles, les Collectivités d'Outre-mer partagent aussi l'idée que la libéralisation des échanges n'est pas un objectif en soi, mais un moyen pour tendre vers la prospérité de tous !

L'avis indique clairement que toute la population mondiale n'est pas touchée par la mondialisation. L'Outre-mer peut témoigner que les populations de ses Collectivités sont fortement portées par une économie locale auto-centrée, souvent informelle et très peu exportatrice. Et pourtant, les frontières de ses économies locales reculent sans cesse : les exemples sont nombreux de productions agricoles traditionnelles en perte de vitesse, car concurrencées par des importations de pays voisins à des coûts très bas, du fait d'une main d'œuvre bon marché.

Quant aux deux productions agricoles majeures que sont la banane et la canne à sucre, elles sont sauvagement concurrencées sur le marché international par des compagnies américaines utilisant la main d'œuvre de pays d'Amérique Centrale dans des conditions humaines déplorables.

Aussi, le Groupe de l'Outre-mer partage bien évidemment le concept de la « promotion du travail décent » de l'Organisation Internationale du Travail ; le travail décent entendu comme le respect des travailleurs et de leurs conditions de travail. Et ce, pas seulement pour des raisons économiques, mais aussi parce qu'est partagée, avec ces populations exploitées, une origine commune de peuplement et une aspiration à un avenir meilleur pour nos enfants.

En effet, le rapport de la Commission mondiale observe que c'est à travers le travail et l'emploi que les gens sont le plus directement affectés par la mondialisation. Il fait de multiples références au travail décent, un objectif fort et permanent de l'OIT pour chaque pays et pour la communauté internationale, avec une définition qualitative de l'emploi. « *L'emploi doit être librement choisi et fournir un revenu suffisant pour satisfaire les besoins économiques et familiaux* », dans des conditions de travail acceptables et avec la protection

sociale qui y est attachée. La finalité en est clairement définie : permettre, au travailleur et à sa famille, de se construire un avenir.

Pourtant, face aux manquements graves et persistants de certains gouvernements, l’OIT ne dispose pas, dans la réalité des faits, d’un réel pouvoir de sanction. Aussi, comme le rapporteur, le groupe de l’Outre-mer est également convaincu qu’il conviendrait de recourir d’avantage aux dispositions de l’article 33 de la constitution de l’OIT et que celle-ci soit dotée des ressources nécessaires pour conduire ses missions.

Par ailleurs, l’avis insiste, fort justement, pour que, lors de l’évaluation détaillée du Système des préférences généralisées (SPG), soient prises en compte les relations avec les régions avoisinant les Départements et territoires d’Outre-mer, soumis à la concurrence de territoires ne respectant pas les mêmes normes ; et ce, d’autant que les répercussions de ces systèmes commerciaux préférentiels sont particulièrement dangereuses sur les échanges de nos régions ultra-périphériques.

Enfin, les Collectivités d’Outre-mer partagent bien évidemment le souhait, exprimé dans cet avis, du renforcement des liens entre collectivités territoriales françaises et étrangères ; l’implication des CESR semble également être le bon moyen au niveau régional, puisqu’ils ont un rôle majeur d’information et de diffusion d’expériences de coopération réussie : d’ailleurs, la délégation, par l’Union Européenne à la région Guadeloupe depuis 2003, de la gestion des crédits relatifs au programme INTERREG III est l’exemple que ce type de coopération décentralisée est opportun et fonctionne ; il a en plus l’avantage, pour ces collectivités, de pouvoir y exprimer les enjeux qui leur sont propres.

Le groupe de l’Outre-mer a voté l’avis en remerciant le rapporteur d’avoir pris en considération ses observations.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Je tiens à vous féliciter pour avoir su tirer, à partir du rapport de la Commission mondiale, des choix d’actions efficaces, ainsi que le demandait le gouvernement. Le principal mérite du rapport commandité par l’OIT est non seulement d’ouvrir un large débat sur la mondialisation mais aussi de mettre chaque acteur de la mondialisation en face de ses responsabilités. Le constat est simple : le monde est de plus en plus interdépendant, mais de moins en moins solidaire. Face à ce constat, deux attitudes sont possibles, soit la résignation, soit une mobilisation de toutes les énergies, pour un avenir vivable. Le défi est lancé, comment le relever ?

Constatons d’abord que l’on est passé de l’anti-mondialisation, c’est-à-dire au refus de voir en face la réalité, à l’alter-mondialisation, soit une mondialisation différente, à visage humain. C’est un progrès mais il reste à se mettre d’accord sur le contenu de cette « autre » mondialisation, et surtout sur les moyens d’y parvenir. Si l’on veut réellement progresser dans la voie d’une gouvernance mondiale plus juste, c’est à une révolution mentale qu’il faut procéder.

La mondialisation se construit à la base, au plan local, et non au sommet, où les nouvelles formes de solidarité peinent à se développer. Le magnifique élan de solidarité suite au tsunami qui a ravagé une partie des rivages de l'Asie du sud a montré que la générosité existe encore. Reste qu'il faut trouver les moyens d'inscrire dans la durée ces élans spontanés de solidarité parce que des continents entiers, notamment l'Afrique, vivent des drames humains et sanitaires considérables.

Les débats au sommet, sur la recherche de nouveaux modes de financement pour réaliser les objectifs du millénaire visant à éradiquer la pauvreté, sont affligeants. A qui fera-t-on croire que la perception d'un euro sur chaque billet d'avion vendu, qui rapporterait beaucoup d'argent, mettrait en péril le développement des compagnies aériennes ? Pourquoi ne pas lever ces blocages incompréhensibles et ne pas imaginer, comme cela est pratiqué en France avec les avantages fiscaux accordés pour les dons aux organisations caritatives, un volontariat incitatif ?

La société civile en action, à condition de s'affranchir de tout tabou, a vocation à être l'aiguillon d'une mondialisation plus juste. Cela implique sans doute, après une prise de conscience des enjeux, une remise en cause profonde de nos façons d'agir. Pour conclure, je voudrais citer la conclusion d'une contribution du Conseil économique et social de Guinée, pour les travaux qui se dérouleront ici même, à partir du 8 juin, sur le thème de la mondialisation des échanges, lors de la 9^{ème} rencontre internationale de l'AICESIS : « S'il est établi aujourd'hui que la mondialisation est désormais inéluctable, il n'en demeure pas moins qu'elle est aussi un processus inachevé, et à ce titre, il est possible d'en organiser le cours. Disons avec courage que dans les pays en développement, après l'ajustement, il y a l'ajustement. En ce sens, il convient d'éviter de nous retrancher dans des avantages acquis ou des progrès économiques déjà réalisés. Le paradoxe serait que la mondialisation soit l'alibi de l'inaction ou du retard, ou du renoncement à l'effort au niveau tant des dirigeants que des populations ».

M. Slama : « J'ai lu avec vif intérêt ce projet d'avis remarquable qui propose notamment de remédier aux lacunes des organisations internationales qui manquent à la fois d'autorité et de cohérence dans la maîtrise du développement mondial.

J'ai choisi pourtant de m'abstenir et je voudrais donner les raisons principales. La première est qu'un certain nombre d'organismes, dont ce texte propose la création, ont très peu de chances de franchir l'obstacle des politiques des Etats et des organisations existantes : ainsi, la création d'un Conseil de sécurité économique et social ou d'une organisation mondiale de l'environnement, dont suggérer la mise en place relève du domaine des vœux pieux. La seconde raison est la contradiction entre le souci légitime de relancer le processus de Lisbonne et l'accent mis dans ce projet d'avis sur les nouveaux réseaux dont on attend qu'ils renforcent et rationalisent la redistribution des richesses. Comme le dit très lucidement M. Deleu dans sa conclusion,

l'alternative est entre un projet orienté vers ce qu'il appelle « une forme définie de puissance et de culture » et de l'autre « l'espérance d'un monde à la fois riche de sa diversité et solidaire ». Le projet d'avis incline à l'évidence vers la seconde option qui s'inscrit dans une vision certes incontestable sur le plan moral, mais qui me semble dangereuse, dans la mesure où elle manifeste une méfiance que je ne partage pas à l'égard des bienfaits de la croissance.

Ce projet d'avis fait œuvre utile en rappelant l'obligation pour les sociétés avancées et pour les grands groupes internationaux de ne pas abandonner à elle-même la logique infernale qui creuse le fossé entre les riches et les pauvres. Mais, il me paraît douteux que la réponse à ce problème passe par un renforcement des organisations internationales, au risque de basculer dans le mythe du gouvernement mondial. Sans bien entendu tomber dans ce piège, le projet d'avis risque de renforcer, au nom des priorités de la justice sociale, une sensibilité anti-économique, voire malthusienne, qui tend à devenir prédominante en Europe ».

Groupe des professions libérales

Un signe qui ne trompe pas. Les thèmes dominants du rendez-vous de Davos étaient, cette année, bien différents de ceux des années précédentes. On y a en effet surtout parlé de la lutte contre la pauvreté dans le monde, des pandémies et du réchauffement climatique – et bien peu de conjoncture économique. Les dirigeants européens sont venus défendre la cause des déshérités de la planète. En effet, 3 000 enfants meurent de faim chaque jour dans le monde, le sida a fait 3 millions de victimes l'an dernier, 1,1 milliard de personnes n'ont pas toujours accès à l'eau potable.

En saisissant le Conseil économique et social, pour avis sur le rapport de la Commission mondiale, le Premier ministre invite la société civile à prendre toute sa part, dans ce combat.

Le groupe des professions libérales approuve le rapporteur lorsqu'il dit : « tout doit être fait pour que la personne humaine soit au cœur de la mondialisation »... et « avant de proposer des réformes à entreprendre, il importe d'agir en faisant le meilleur usage des moyens existants ».

1 - la France seule ne peut s'imposer. C'est l'Europe toute entière qui est en première ligne. La France et l'Europe ont un triple objectif commun : mettre en place une économie performante, - il n'y a pas de progrès social sans progrès économique -, maintenir un niveau élevé de protection sociale et respecter l'environnement. C'est cela le modèle européen ! En préconisant de relancer la « stratégie de Lisbonne », le rapporteur donne corps à la participation de l'Europe à la gouvernance mondiale : espace européen de recherche, université européenne, pacte européen pour la jeunesse. Dans cet esprit d'ailleurs, la commission Barroso vient de proposer aux vingt-cinq, un partenariat pour la croissance et l'emploi afin de faire de l'Europe un endroit plus attractif pour

investir et travailler, de mettre la connaissance et l'innovation au service de la croissance, enfin de créer des emplois de meilleure qualité.

La complexité de nos sociétés conjuguée à la libéralisation des échanges appelle inévitablement des régulations. L'Union européenne peut jouer là un rôle déterminant dans la promotion d'une mondialisation plus juste.

2 - Si la gouvernance mondiale manque de maturité, cela veut-il dire qu'il faut une nouvelle architecture internationale ? Selon nous, ce n'est pas obligatoire ! Coordonner les actions des différentes organisations internationales, donner plus de cohérence, au niveau français comme au niveau européen, voire de transparence et d'équité comme le recommande le rapporteur, sont déjà des étapes capitales.

Il est vrai que les organisations internationales posent problème. Par exemple, les Etats cherchent de plus en plus à réglementer leurs échanges hors OMC, par des accords bilatéraux. Le manque de concertation est flagrant entre l'OMC, l'OIT et l'OMS !

Pour faire face aux nouveaux enjeux que sont la sécurité, le désarmement, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et les droits de l'homme, la communauté internationale se doit d'être structurée. Contrairement à l'OMC qui est dotée d'un organe de règlement des différends (ORD), l'OIT et l'OMS qui jouent pourtant un rôle normatif prépondérant n'ont pas de réel pouvoir de sanction. La mondialisation, telle que nous la concevons, doit être dotée de normes appliquées par tous : normes fondamentales du travail, normes sanitaires et environnementales qui préservent les conditions mêmes de la vie humaine.

Quant à suggérer de créer un Conseil de sécurité économique et social, d'ouvrir le G8 à de nouveaux partenaires, de mettre en place une organisation mondiale de l'environnement, c'est séduisant sur le papier. Mais qui supervise et qui finance ? N'est-il pas préférable de mieux coordonner les actions des structures qui existent, voire élargir simplement les compétences de certaines ?

3 - Enfin, quel rôle doit jouer la société civile ? Le rapporteur souhaite, comme nous qu'elle soit associée aux prises de décision, de façon plus étroite. Déjà, les forums sociaux associent la société civile internationale en émergence, laquelle doit inventer de nouvelles formes de régulation démocratique de l'économie. Nous sentons bien l'urgente nécessité de mobiliser encore plus toutes les forces vives, « d'agir localement et penser globalement » (pour employer les termes du rapporteur). En valorisant - entre autres - les différentes formes d'organisation économique (commerciale, artisanale, libérale et économie sociale), le rapporteur soutient l'initiative individuelle, nécessaire au développement social.

A l'évidence, et le rapporteur l'a mentionné dès son introduction, le partenariat économique nous rend de plus en plus interdépendants. Chacun a sa place dans cette partition devenue mondiale. Vendre là où sont les marchés et produire là où sont les centres d'excellence, c'est - qu'on le veuille ou non - la nouvelle règle du jeu.

Nous regrettons l'absence de hiérarchie parmi les propositions, mais nous nous reconnaissions dans les valeurs que défend le rapporteur. En espérant que la France soit capable d'être un des moteurs de cette mondialisation plus juste, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Groupe de l'UNAF

Le Groupe de l'UNAF souhaite féliciter le rapporteur, notre collègue Alain Deleu, pour le travail réalisé, et le remercier pour la qualité de son écoute, sa courtoisie et sa disponibilité. Il partage l'analyse du rapport de la Commission mondiale soumis à l'avis de notre Assemblée, et le souci constant de replacer les personnes au cœur même du processus de mondialisation, de concevoir ensemble progrès économique, social et environnemental au service des personnes et de faire de celles-ci à la fois des acteurs de la mondialisation et la finalité de celle-ci.

L'U.N.A.F. tient à insister sur trois points.

I – L'avis rappelle l'importance de la stratégie de Lisbonne pour contribuer à développer, au niveau local et régional, des synergies entre l'économique, le social et l'environnemental, et propose au gouvernement d'adopter, dans ce cadre, une démarche plus volontariste en matière d'éducation, de formation et de recherche, comme en matière de politique de l'emploi, qu'il veut inscrire dans l'objectif du « *travail décent* » défini par l'O.I.T.

Même si notre Assemblée s'est déjà récemment exprimée sur ce point, il nous semble que l'avis aurait pu énoncer avec plus de force l'impératif absolu et urgent que constitue pour notre pays le fait d'assurer effectivement à tous ses citoyens un accès au « *travail décent* », afin d'en promouvoir le concept de manière plus crédible, tant en Europe qu'auprès des pays partenaires dans le reste du monde.

De nombreux efforts sont encore à réaliser pour que cessent les discriminations qui pèsent sur certains de nos concitoyens en matière d'embauche et d'accès à l'emploi, en raison d'un handicap, de l'âge ou de l'origine, ou les inégalités qui persistent en matière de carrière ou de salaire entre hommes et femmes.

Cependant, selon l'O.I.T., le « *travail décent* » doit fournir un revenu suffisant pour satisfaire les besoins économiques et familiaux essentiels, c'est à dire permettre aux travailleurs de vivre et de faire vivre décemment leur famille. Comment ne pas dénoncer de façon vigoureuse le scandale de la persistance, dans notre pays, de l'existence de ceux qu'on appelle les « *travailleurs*

pauvres ». Ils travaillent, mais souvent à temps partiel ou en emploi précaire. Isolés ou avec charges de famille, ils n'obtiennent pas, de leur activité, le revenu suffisant pour les faire sortir de la précarité et de la pauvreté.

Au-delà de l'indignation, comment ne pas réitérer inlassablement l'appel au gouvernement pour mettre en oeuvre des politiques volontaristes, capables de leur assurer un accès effectif et durable à l'emploi de qualité, politiques qui devraient être évaluées rigoureusement, à partir d'indicateurs de la précarité au travail, qui sont à construire. Notre assemblée doit être vigilante sur ce point.

II - Permettre aux personnes d'être « acteurs » dans une mondialisation plus juste, pour le progrès humain de tous, implique qu'elles puissent faire entendre leurs préoccupations et leurs attentes par le canal des organisations qu'elles se donnent ou dans lesquelles elles se reconnaissent. La participation des organisations de la société civile au dialogue social est indispensable pour « *mobiliser les forces vives des pays dans leur diversité* ». L'UNAF souscrit bien entendu à cette préconisation, qu'elle aurait souhaité voir renforcée dans l'avis.

En effet, une telle concertation doit exister à tous les niveaux, tant local que régional, ou auprès des institutions internationales, et doit dépasser constamment le cadre du seul dialogue entre partenaires sociaux habituels, pour que soient pris en compte les enjeux sociaux, humains et environnementaux durables dans les choix économiques. Si cette concertation locale existe parfois, elle peine souvent à être reconnue comme une nécessité.

Il convient aussi, comme le souligne l'avis, de permettre aux organisations de la société civile qui se sont structurées au niveau régional ou international, d'être entendues et de prendre, au-delà du rôle humanitaire auquel on veut parfois les limiter, toute leur place dans le débat pour assurer plus d'équité et de respect de l'Homme dans le processus de mondialisation.

III - Enfin, vouloir faire d'une mondialisation plus juste l'affaire de tous, c'est, comme le préconise l'avis, s'attacher à la prise de conscience par tous les acteurs de la dimension humaine des processus en cours.

Rejoignant les propositions faites sur ce sujet, le Groupe de l'UNAF tient à souligner l'importance de celle qui concerne les générations qui nous suivent. En effet, il importe que ces générations, qui, plus que nous, seront des « *actifs* » dans une économie de plus en plus mondialisée, prennent conscience qu'elles seront aussi responsables de sa qualité humaine et de son caractère équitable pour tous et partout. Nous devons être attentifs à ne pas leur transmettre inquiétudes et frilosités qui conduisent à l'indifférence, à l'intolérance, aux égoïsmes, ... L'éducation familiale doit veiller à la transmission des valeurs et des règles de la vie sociale. L'école doit y contribuer et apporter, de plus, les éléments de connaissance du monde, des pays et des cultures. Au-delà, les media et l'ensemble des actions et des politiques en direction de la jeunesse doivent promouvoir les valeurs d'accueil, d'ouverture à la diversité des cultures, de rencontre de l'autre, de respect mutuel. Nous voulons que les jeunes deviennent

« acteurs » dans un processus juste qui profite à tous. Notre responsabilité individuelle, familiale, mais aussi collective, est aussi engagée à leur égard pour assurer la dimension sociale et humaine de la mondialisation.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, mais depuis plusieurs décennies on assiste à une accélération des échanges de biens, de services et de capitaux entre les différentes parties du monde. Pour l'UNSA, il est indispensable que se construise une mondialisation régulée, plus solidaire avec les pays pauvres, et plus sociale.

Comme le souligne Amartya SEN, professeur à Harvard et Prix Nobel d'économie en 1998, « *La mondialisation est riche de bienfaits potentiels. Il ne s'agit donc pas de la dénigrer, mais de la rendre plus équitable* ».

La réalité sociale est souvent occultée. Or, cette réalité c'est la misère, la précarité et le chômage. Pour se défendre contre les effets pervers de la mondialisation, le repli sur soi serait une erreur stratégique.

Le développement économique doit être au service du développement humain, du développement social et des libertés. Il doit s'articuler avec la démocratie.

L'avis rassemble l'essentiel des pistes de réflexions. De manière synthétique, il pourrait servir de trame à la labellisation éthique de la mondialisation. Mais il aurait fallu y associer des orientations prospectives et volontaristes pour une véritable politique industrielle, grande absente. Or, la capacité entrepreneuriale du secteur industriel est l'un des moteurs de création d'emplois.

L'intérêt de l'émergence d'une véritable puissance européenne participerait à la nécessaire régulation du monde, face au modèle anglo-saxon.

L'UNSA estime que les outils de la régulation existent, l'objectif à atteindre consiste à les mettre en synergie avec les critères économiques, sociaux et environnementaux. Pour contribuer dans sa seconde étape à la coopération renforcée des Etats membres de l'Union européenne, le processus de Lisbonne devrait être enrichi.

Au niveau national, pour assurer l'examen et le suivi des recommandations, le rapport de la Commission mondiale précise que « *les gouvernements et les acteurs non étatiques sont invités à engager de larges dialogues pour examiner et élaborer des mesures de suivi au niveau local, national et régional* ».

Le maillage mondial des Conseils économiques et sociaux renforcé par le travail des CESR, en régions, peut compléter le dispositif d'information et de diffusion des bonnes pratiques en partenariat avec le Comité économique et social européen, interlocuteur privilégié de la Commission européenne.

L'UNSA se félicite de la volonté, exprimée dans le rapport de la Commission mondiale, de donner une dimension sociale à la mondialisation. Les réformes doivent répondre à deux aspirations, simples et légitimes pour la vaste majorité des hommes et des femmes: un travail décent et un avenir meilleur pour les enfants. Le Premier ministre a demandé à notre assemblée de lui communiquer un avis sur les constats dressés et sur les recommandations formulées par ce rapport. Au regard des réformes en cours menées par le gouvernement français : temps de travail, conditions de travail, salaires, emploi, recherche, école, santé..., l'UNSA s'interroge d'ores et déjà de la prise en compte des recommandations de l'avis.

Le droit au travail participe de l'épanouissement et de la dignité de l'Homme.

Pour une mondialisation plus juste, il est nécessaire de privilégier les accords tripartites et les accords multilatéraux entre les représentants des pouvoirs publics, de la société civile organisée, et des entreprises. Déjà, l'UNSA s'était prononcée, lors de son Congrès en 2002, pour « *l'intégration de la dimension sociale de la mondialisation qui doit être présente et coordonnée dans chacune des institutions internationales (OIT, OMC, FMI, Banque mondiale, CNUCED). Le mouvement syndical mondial doit être directement représenté dans ces négociations* ».

De plus, au plan national, la sensibilisation de l'opinion publique doit être engagée sans délai, comme le préconisent le Haut conseil à la coopération internationale et l'Agence française de développement.

L'UNSA a voté l'avis.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants.....</i>	<i>197</i>
<i>Ont voté pour.....</i>	<i>186</i>
<i>Se sont abstenus.....</i>	<i>11</i>

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 186

Groupe de l'agriculture - MM. de Beaumesnil, de Benoist, Bros, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Couturier, Ducroquet, Ferré, Mme Gros, MM. Grosmaire, Guyau, Layre, Lemétayer, Lépine, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Rousseau, Salmon, Sander, Szydłowski, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillasson, Pérez, Perrin.

Groupe des associations – Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, MM. Béral, Boulier, Mme Boutrand, M. Heyman, Mme Lasnier, M. Le Clézio, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweegehe, Vérollet.

Groupe de la CFE-CGC – Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Decisier, Dellacherie, Delmas, Mme Donellu, MM. Durand, Forette, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Muller, Rozet, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Houp, Lemercier, Mazuir, Noguès, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Quentin, Rathonie, Reynaud, Mme Videlaine.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Budin, Fritsch, Gautier, Grave, Prugue, Segouin, Thibous, Verdier.

Groupe des entreprises privées – Mme Bel, MM. Bernardin, Creyssel, Mme Felzines, MM. Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigoni, Gorse, Jamet, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Salto, Sarkozy, Schilansky, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Veysset, Mme Vilain.

Groupe des entreprises publiques – MM. Bailly, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Duport, Mme Duthilleul, M. Graff, Mme Idrac.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement – Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - Mme André, MM. Moustoifa, Omarjee, Osénat, Paoletti, Penchard, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mme Ceccaldi-Raynaud, M. Dechartre, Mme Douvin, MM. Duhartcourt, Duquesne, Figeac, Gentilini, Mandinaud, Marcon, Masanet, Massoni, Mme Morin, MM. Nouvion, Pasty, Plasait, Roulleau, Roussin, Sylla.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF – Mme Basset, MM. Brin, Edouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - M. Duron.

Se sont abstenus : 11

Groupe de l'agriculture - MM. Boisgontier, Cartier, Lucas.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Begag, Mmes Benatsou, Dieulangard, MM. Le Gall, Obadia, Slama, Valletoux, Vigier.

DOCUMENT ANNEXE

**Guide des propositions et recommandations
de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation**

Les principales propositions et recommandations figurant dans le Rapport sont récapitulées ci-après (le numéro des paragraphes correspondants est indiqué entre parenthèses).

Pour une mondialisation juste, il faut améliorer la « gouvernance » à tous les niveaux : local, national, régional, mondial.

Gouvernance nationale

La possibilité pour une nation, et pour l'ensemble de ses habitants, de tirer profit de la mondialisation dépend fondamentalement des politiques et institutions propres à cette nation et de l'action qu'elle mène. C'est pourquoi nos propositions sont ancrées dans les réalités nationales et locales. Etant entendu que les politiques doivent être adaptées aux besoins et spécificités de chaque pays, les grandes priorités sont les suivantes :

1. Une bonne gouvernance nationale, fondée sur un système politique démocratique, sur le respect des droits de l'homme, sur l'égalité entre les sexes, sur l'équité sociale et sur la primauté du droit. Il devrait y avoir des institutions qui représentent tous les intérêts et qui permettent un dialogue social. (§ 238-245)
2. Un Etat qui joue un rôle efficace en fournissant les biens publics essentiels et une protection sociale adéquate, en renforçant les capacités de tous et les possibilités qui leur sont offertes, et en améliorant la compétitivité économique. (§ 249-251, 255-259, 269-277)
3. Des institutions solides chargées de soutenir et de surveiller les marchés ; une gestion prudente du processus d'intégration dans l'économie mondiale ; des politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance rapide et stable. (§ 247-248, 251-254)
4. Des politiques et des réformes institutionnelles visant à intégrer l'économie informelle dans le reste de l'économie, soit des politiques qui accroissent la productivité, les revenus et la protection et qui mettent en place un cadre juridique et institutionnel pour les droits de propriété, les droits des travailleurs et le développement des entreprises. (§ 261-268)

5. Faire du « travail décent » un objectif fondamental de la politique économique en donnant la priorité à la création d'emplois, à la protection des droits fondamentaux au travail, au renforcement de la protection sociale et à la promotion du dialogue social. Les politiques devraient favoriser l'égalité entre hommes et femmes et être fondées sur un nouveau contrat social qui tienne compte des intérêts des employeurs et des travailleurs. (§ 278-289)
6. Jeter les bases d'un développement durable en encourageant l'adoption de technologies appropriées par les entreprises et une gestion durable des ressources naturelles par les collectivités locales. (§ 290-292)
7. Renforcer le pouvoir des collectivités locales en leur déléguant des pouvoirs et ressources conformément au principe de subsidiarité ; renforcer les capacités économiques locales ; reconnaître la nécessité de respecter la culture et l'identité ainsi que les droits des peuples indigènes et tribaux. (§ 293-312)
8. Tirer parti de tous les avantages potentiels d'une action coopérative au niveau régional, y compris la contribution des institutions régionales à la gouvernance mondiale, et veiller à ce qu'une juste place soit faite aux objectifs sociaux dans le processus d'intégration économique et politique régionale. (§ 313-334)
9. Veiller à la concordance entre politiques nationales et intérêts mondiaux. Tous les Etats doivent être des acteurs responsables de la gouvernance mondiale, compte tenu des effets des politiques nationales au-delà des frontières. (§ 243, 260, 541)

Gouvernance mondiale

Au niveau mondial, le système actuel de gouvernance repose sur des règles et politiques qui ont des résultats déséquilibrés et souvent injustes. Il faut réformer la gouvernance mondiale dans les principaux domaines ci-après.

Règles équitables

Les règles de l'économie mondiale devraient viser à améliorer les droits, les moyens d'existence et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités du monde entier et à accroître les possibilités qui leur sont offertes. Cela suppose des règles équitables dans le domaine du commerce, de la finance et de l'investissement, ainsi que des mesures propres à renforcer le respect des normes fondamentales du travail et un cadre cohérent pour les mouvements transfrontières de personnes. Le système commercial multilatéral et le système financier international devraient laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement pour leur permettre d'accélérer leur développement dans un environnement économique ouvert. (§ 361-367)

i) Commerce

1. Il faut réduire de manière substantielle les obstacles inéquitables qui barrent l'accès aux marchés, notamment dans le cas des biens pour lesquels les pays en développement ont un net avantage comparatif. Dans le secteur agricole, il faudrait interdire tout nouveau crédit ou subvention à l'exportation ainsi que toute nouvelle mesure intérieure ayant des effets de distorsion des échanges et il faudrait supprimer progressivement mais rapidement les mesures déjà en place. Il convient d'aborder également la question des obstacles qui barrent l'accès aux marchés dans les secteurs du textile et de l'habillement. Parallèlement, les gouvernements ont la responsabilité de mettre en place des politiques pour la sécurité des travailleurs et les restructurations industrielles dans les pays développés et dans les pays en développement. (§ 369-379)
2. Les normes techniques applicables aux biens qui sont commercialisés sur le marché international devraient être définies d'une manière objective et participative, et les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance accrue pour améliorer les normes de leurs produits. Il importe également de prévenir un usage abusif des mesures antidumping et de veiller à ce que les pays en développement disposent de l'appui technique nécessaire en matière de procédures. (§ 380-382)
3. Permettre un meilleur accès aux marchés n'est pas une panacée. Il est essentiel d'adopter une stratégie plus équilibrée propre à promouvoir une croissance mondiale durable et le plein emploi sur la base d'un partage équitable entre les pays de la responsabilité de maintenir une demande effective élevée dans l'économie mondiale. (§ 372)
4. En matière de propriété intellectuelle, les règles doivent être équitables, c'est-à-dire établir un juste équilibre entre les intérêts des producteurs de technologies et ceux des utilisateurs, notamment des pays à bas revenus qui n'ont qu'un accès limité au savoir et aux technologies. (§ 383)
5. Les règles mondiales doivent aussi mieux reconnaître la nécessité d'une discrimination positive en faveur des pays qui n'ont pas encore les mêmes capacités que ceux qui se sont développés plus tôt et, dans ce domaine, les dispositions de l'OMC concernant le traitement spécial et différentiel doivent être nettement renforcées. (§ 369, 385-386)

ii) Systèmes mondiaux de production

Il faut que, dans le domaine de l'investissement direct étranger (IDE) et de la concurrence, les politiques s'inscrivent dans un cadre plus cohérent et uniforme qui assure un bon équilibre entre tous les intérêts, droits et devoirs.

1. Il convient de développer le dialogue et la coopération en matière de politique de la concurrence transfrontière afin de rendre les marchés mondiaux plus transparents et concurrentiels. Entre autres avantages, cela facilitera l'entrée des entreprises des pays en développement dans les systèmes mondiaux de production. (§ 390-393)
2. En ce qui concerne les IDE, il faut mettre en place un cadre plus transparent, cohérent et équilibré qui tienne compte de tous les intérêts en jeu, qui réduise les problèmes de surenchère et qui renforce la contribution des IDE à un développement équitable. Pour l'élaboration de ce cadre, il faudrait redoubler d'efforts pour trouver un forum multilatéral généralement acceptable. (§ 394-399)

iii) Système financier international

Pour que tout le parti possible puisse être tiré du commerce et des IDE, il faut que le fonctionnement du système financier international s'améliore nettement. Ce système devrait favoriser une croissance mondiale durable et améliorer les conditions de l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale.

1. Un effort résolu est nécessaire pour assurer une plus grande participation des pays en développement au processus de réforme du système financier international. (§ 405-407)
2. Il est impératif d'accélérer les progrès sur la voie d'une réduction du problème de la volatilité financière et de la contagion financière sur les marchés émergents.

Des mesures rapides devraient être prises pour garantir une augmentation des financements d'urgence en temps de crise et s'assurer que les pays confrontés à la contagion financière pourront également en bénéficier. (§ 411)

3. Les règles et politiques financières mondiales devraient permettre aux pays en développement dont les systèmes financiers sont sous-développés et mal réglementés d'adopter une approche prudente et progressive de la libéralisation de leur compte de capital et de moduler leurs politiques d'ajustement de manière à réduire à un minimum les coûts sociaux. (§ 408-409, 413)
4. Il faudrait redoubler d'efforts pour concevoir des mécanismes plus efficaces qui garantissent une répartition équitable des responsabilités et des charges entre les débiteurs et les prêteurs. (§ 412)

iiii) Le travail dans l'économie mondiale

La mise en place de règles du jeu plus équitables en matière économique doit s'assortir d'un meilleur respect des normes fondamentales du travail et de règles équitables pour les mouvements transfrontières de personnes.

1. Il faudrait renforcer la capacité de l’OIT de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail. Toutes les organisations internationales compétentes devraient assumer leur responsabilité de promouvoir ces normes et veiller à ce que leurs politiques et programmes ne gênent pas leur application. (§ 426)
2. Il faudrait prendre des mesures pour mettre en place un cadre multilatéral qui assujettisse à des règles équitables et transparentes les mouvements transfrontières de personnes. Nous recommandons une approche systématique qui *a)* étende et redynamise les engagements multilatéraux existants dans des domaines tels que les droits et la protection des travailleurs migrants ainsi que la traite des êtres humains, notamment des femmes ; *b)* développe des approches communes des principaux problèmes dans le cadre d’un dialogue entre les pays d’origine et les pays de destination ; *c)* cherche à mettre en place un cadre mondial en vue d’un processus ordonné et bien géré dans l’intérêt de tous. (§ 433-444)
3. Un forum mondial pour la confrontation des points de vue et l’échange d’informations sur les mouvements transfrontières de personnes est nécessaire, et les organisations multilatérales qui traitent de cette question devraient être renforcées. (§ 445-446)

De meilleures politiques internationales

La mise en place de règles plus justes doit s’accompagner de politiques internationales plus cohérentes et équitables.

1. Il est fondamental que des efforts accrus soient faits pour mobiliser des ressources au niveau international. Il faut que l’engagement de consacrer 0,7 pour cent du PIB à l’APD soit enfin respecté. Il faut aussi que les modalités de l’aide soient plus efficaces. (§ 453-458).
2. Il faudrait accélérer et approfondir l’allégement de la dette. (459-462)
3. Il faudrait aussi envisager activement un large éventail d’options qui pourraient fournir des ressources supplémentaires. Ces nouvelles sources devraient s’ajouter et non se substituer à l’engagement de porter l’APD à 0,7 pour cent du PIB. (§ 463-470)
4. Il faudrait mieux exploiter le potentiel que représentent les contributions privées volontaires et les œuvres philanthropiques au service de la solidarité mondiale. (§ 471-472)
5. Il faudrait apporter plus d’appui aux initiatives d’investissement socialement responsable afin d’acheminer des ressources vers les pays à bas revenus. (§ 474-475)
6. Une action internationale est essentielle pour accroître l’investissement dans l’éducation et la capacité technologique des pays en développement. (§ 482-487)

7. Une action internationale est également nécessaire pour appuyer les systèmes nationaux de protection sociale de telle sorte qu'il y ait un niveau minimum de protection sociale dans l'économie mondiale. (§ 488-491)
8. Un mécanisme plus efficace de gestion macroéconomique mondiale est nécessaire. Outre qu'il faut gérer les flux financiers et les taux de change dans le court terme, la coordination des politiques macroéconomiques devrait aussi viser, à plus long terme, à assurer le plein emploi. (§ 410, 494-497)
9. Il faudrait, par une action plus énergique et un dialogue sociale élargi, promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation (ZFE) et, sur un plan plus général, dans les systèmes mondiaux de production, et le BIT devrait si besoin est apporter avis et assistance à ceux qui participent à ce dialogue. (§ 498-501, 563-566)
10. L'accès de tous à un travail décent devrait devenir un objectif mondial et des politiques plus cohérentes devraient être mises en œuvre dans le système multilatéral pour atteindre cet objectif. Toutes les organisations du système multilatéral devraient s'attacher à mieux intégrer et à rendre plus cohérentes les politiques internationales applicables à l'économie et au monde du travail. (§ 502-510)
11. Les questions d'éducation, de santé, de droits de l'homme, d'environnement et d'égalité entre hommes et femmes devraient toutes être traitées dans le cadre d'une approche intégrée des objectifs économiques et sociaux. (§ 511-514)

Des institutions plus responsables

i) Le système multilatéral et l'Etat

Pour améliorer la gouvernance mondiale, il est capital de réformer le système multilatéral afin de le rendre plus démocratique, transparent, responsable et cohérent.

1. Les institutions de Bretton Woods devraient mettre en place un système plus efficace de droit de vote en vue d'accroître la représentation des pays en développement. (§ 521-525)
2. Les méthodes de travail et les procédures de négociation de l'OMC devraient garantir la pleine participation, dans des conditions efficaces, de tous les Etats Membres. (§ 527)
3. Tous les organismes du système des Nations Unies devraient renforcer leurs unités d'évaluation, adopter des politiques claires d'information et publier leurs résultats conformément à ces politiques. Il faudrait encourager les évaluations externes, et la suite donnée aux évaluations devraient faire l'objet de rapports réguliers. (§ 529)

4. Nous appelons les chefs d'Etat et de gouvernement à promouvoir des politiques cohérentes dans les instances internationales qui visent principalement le bien-être et la qualité de la vie des populations. Les moyens de rendre plus cohérente la politique socio-économique internationale devraient par ailleurs figurer à l'ordre du jour des réunions des dirigeants politiques mondiaux. (§ 532)
5. Il faudrait envisager sérieusement les propositions qui consistent à créer un conseil de sécurité économique et social ainsi qu'un conseil mondial de la gouvernance mondiale. (§ 530-531)
6. Il faudrait renforcer la capacité de l'ECOSOC de coordonner les politiques mondiales dans les sphères économiques et sociales par une amélioration du niveau de représentation, y compris un comité exécutif au niveau ministériel et une interaction interministérielle sur les questions mondiales clés, et par l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement. (§ 533-534)
7. Les contributions financières aux institutions multilatérales devraient être augmentées afin que ces institutions puissent assumer des responsabilités accrues, et cela devrait s'assortir d'une amélioration de l'efficience et de l'efficacité. (§ 536)
8. Toutes les organisations, y compris celles du système des Nations Unies, devraient être davantage comptables vis-à-vis du grand public des politiques qu'elles appliquent. Les gouvernements et les parlements devraient contribuer à ce processus en examinant les décisions prises par leurs représentants dans ces organisations. (§ 528, 539-540, 543)
9. Nous demandons aussi une expansion progressive du contrôle parlementaire du système multilatéral au niveau mondial et la création d'un groupe parlementaire mondial qui s'occupera de la cohérence et de la concordance des politiques économiques et sociales mondiales. (§ 544-545)

ii) Acteurs non étatiques

En dehors du système multilatéral, le monde des affaires, les organisations de travailleurs, les organisations de la société civile et les réseaux mondiaux contribuent tous pour une part importante à la gouvernance mondiale.

1. Les initiatives prises volontairement par les entreprises, nationales ou transnationales, pourraient être renforcées de manière à accroître leur contribution à la dimension sociale de la mondialisation. L'OIT devrait convoquer un forum sur cette question. (§ 555-557)
2. Il faudrait mettre en place dans les institutions de Bretton Woods et à l'OMC des structures formelles de consultation avec le mouvement syndical international et le monde des affaires. (§ 562)

3. Un plus grand appui devrait être apporté au renforcement des mouvements et organisations de la société civile et il faudrait promouvoir le respect des droits et de la liberté de chacun de former des associations. Les organisations de la société civile des pays en développement devraient être davantage représentées dans les réseaux mondiaux de la société civile. Il faudrait promouvoir une plus grande interaction avec le système multilatéral. (§ 568, 570-572)
4. Les organisations de la société civile devraient être transparentes et comptables de leur action sans préjudice des droits des citoyens de s'organiser et de faire entendre leur voix. Les efforts d'autoréglementation pourraient être encouragés. (§ 569)
5. Des médias responsables peuvent jouer un rôle central en facilitant l'évolution vers une mondialisation plus équitable, qui profite à tout le monde. Les politiques doivent partout mettre l'accent sur l'importance de la diversité de l'information et des flux de communications. (§ 577)
6. Il faudrait une meilleure coordination entre les organisations internationales et les réseaux et partenariats mondiaux qui s'occupent de l'échange d'informations, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources dans les domaines économiques et sociaux. (§ 581)

Se mobiliser en faveur du changement

L'action nécessaire pour ces réformes exigera la mobilisation de beaucoup d'acteurs. Au-delà des négociations et débats en cours dans les forums nationaux ou multilatéraux, nous proposons les actions et initiatives suivantes.

1. Au niveau national, nous invitons les gouvernements et les acteurs non étatiques à engager de larges dialogues pour examiner et élaborer des mesures de suivi aux niveaux local, national et régional. (§ 594-596)
2. Les organisations du système multilatéral devraient examiner leurs procédures en vue de s'assurer de la cohérence de leur action en ce qui concerne les valeurs universelles et le respect des droits de l'homme, de mieux les respecter dans la pratique et d'améliorer le dialogue international. (§ 513-602)
3. Les organisations internationales devraient lancer des initiatives visant à rendre les politiques plus cohérentes afin de travailler ensemble à la conception de politiques plus équilibrées et complémentaires en vue d'une mondialisation équitable, qui profite à tout le monde. La première de ces initiatives devrait porter sur la croissance, l'investissement et l'emploi dans l'économie mondiale. (§ 608-611)

4. Les organisations du système international dont le mandat vise les questions sociales devraient entreprendre des examens des conséquences sociales de politiques économiques, financières et commerciale au niveau national. Il est indispensable que les autorités nationales gardent la haute main sur le processus. (§ 606)
5. Les organisations internationales les plus directement concernées devraient organiser une série de dialogues pluripartites pour examiner plus à fond et développer les principales propositions figurant dans le rapport de la commission. (§ 613-617)
6. Les organisations internationales intéressées devraient mettre en place un forum sur les politiques de la mondialisation. Ce forum sera une plate-forme qui permettra un dialogue régulier au cours duquel seront confrontés différents points de vue sur l'impact social des évolutions et des politiques dans l'économie mondiale. Les institutions participantes pourraient produire périodiquement un Rapport sur l'état de la mondialisation. (§ 618-622)
7. Il faudrait renforcer les programmes de recherche et la collecte des données sur la dimension sociale de la mondialisation. (§ 623-629)

TABLE DES SIGLES

AICESIS	Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement.
AVISE	Agence de valorisation des initiatives socio-économiques.
BIAC	Business and industry advisory committee (de l'OCDE).
BIT	Bureau international du travail.
CDC	Caisse des dépôts et consignations.
CES	Conseil économique et social.
CESR	Conseil économique et social régional.
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement.
CIES	Comité intersyndical épargne salariale.
CIP	Comité d'initiative et de proposition.
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
CRAES	Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales du Sénégal.
DOM-TOM	Départements et territoires d'Outre-mer.
DTS	Droit de tirage spécial.
FEDER	Fonds européen de développement économique et social.
FMI	Fonds monétaire international.
FSE	Fonds social européen.
GATT	General agreement on tariffs and trade.
ISR	Investissement socialement responsable.
LMD	Licence-Master-Doctorat.
MEDEF	Mouvement des entreprises de France.
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
NFT	Normes fondamentales du travail.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique.
OIT	Organisation internationale du travail.
OMC	Organisation mondiale du commerce.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ONG	Organisation non gouvernementale.

ONU	Organisation des Nations Unies.
ORD	Organe de règlement des différends.
OSC	Société civile organisée.
PCRD	Programme-cadre de recherche-développement.
PED	Pays en développement.
PIB	Produit intérieur brut.
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement.
PPA	Parité de pouvoir d'achat.
Initiative PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.
PSRP	Programme stratégique de réduction de la pauvreté.
R-D	Recherche et développement.
RPdBm	Réseau parlementaire de la Banque mondiale.
RSE	Responsabilité sociale des entreprises.
SEE	Stratégie européenne pour l'emploi.
SGCI	Secrétariat général du comité interministériel pour les question de coopération économique européenne
SPG	Système des préférences généralisées.
TIC	Technologies de l'information et de la communication.
TSD	Traitements spécial et différencié
TUAC	Trade union advisory committee
UE-ACP	Union européenne - pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique
VIH	Virus d'immuno-déficience humaine.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Premier ministre a consulté le Conseil économique et social sur le constat et les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT intitulé : «une mondialisation juste - créer des opportunités pour tous».

Pour répondre au défi d'une mondialisation plus juste qui profite à tous, le Conseil économique et social préconise une mobilisation de la société civile, des actions concrètes et immédiates pour assurer un développement humain durable mais également à plus long terme des réformes du système multilatéral.